



Bilan à mi-parcours du PCAET

Février 2026

Contact CC Gally-Mauldre

M. Patrick Loisel – Président ; Maire de Feucherolles

M. Jean-Bernard HETZEL – Vice-Président –

Maire de Bazemont



Contact BL évolution

Eloi DESVIGNES

eloi.desvignes@bl-evolution.com



Introduction

[Page 3](#)

Partie 1 : Dynamique territoriale et trajectoires énergie-climat

[Page 11](#)

- Méthodologie
- Consommations d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre
- Production d'énergie renouvelable

[Page 12](#)

[Page 13](#)

[Page 15](#)

[Page 17](#)

Partie 2 : Bilan de l'avancement de la mise en œuvre des actions

[Page 19](#)

- Synthèse du bilan d'avancement
- Bilan par thématique
- Bilan détaillé par action
- Focus sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique

[Page 20](#)

[Page 22](#)

[Page 30](#)

[Page 48](#)

Partie 3 : Bilan du rôle de la CCGM et des acteurs du territoire

[Page 56](#)

- Dynamique territoriale
- Portage technique
- Portage politique
- Appropriation communale

[Page 57](#)

[Page 59](#)

[Page 60](#)

[Page 61](#)

Synthèse du bilan du PCAET

[Page 62](#)

- Ses apports et limites actuelles
- Que retenir de ce bilan ?

[Page 63](#)

[Page 64](#)

Préconisations et pistes d'amélioration

[Page 65](#)

- Mise en conformité réglementaire
- Pistes d'amélioration pour la mise en œuvre des actions
- Bilan des enjeux et préconisations pour le pilotage du PCAET

[Page 66](#)

[Page 72](#)

[Page 76](#)

Introduction

- Le territoire de Gally-Mauldre
- Le PCAET de la CCGM
- L'évaluation à mi-parcours



Située dans le Centre-Est du département des Yvelines, la Communauté de Communes de Gally Mauldre a été créée le premier janvier 2013 dans le but d'unifier les moyens et réflexions de **11 communes** de l'Ouest parisien pour l'établissement d'un SCoT en 2014.

Le territoire rassemble environ **23 100 habitants** en 2023, répartis sur 9 595 ha, soit une densité de population de 23 habitants au km².

Toutefois, cette densité de population ne représente par la réalité du territoire car celui-ci se caractérise par ses **disparités entre zones rurales et zones urbaines**. Deux communes ont une dominante semi-urbaine avec environ respectivement 5 000 et 6 000 habitants (Saint-Nom-la-Bretèche et Maule) ; la commune de Feucherolles compte environ 3 000 habitants ; les autres communes ayant un caractère rural relativement prononcé (de 300 à 1 500 habitants). C'est d'ailleurs ce caractère rural qui en fait un **territoire particulièrement attractif** à moins d'une heure de transport en commun de Paris.

Le territoire est structuré autour de **plusieurs axes routiers départementaux** (3) et en particulier la RD 307 qui le traverse d'Est en Ouest et connecte les pôles majeurs du territoire à la capitale française et aux pôles d'activités voisins. De part et d'autre de cet axe routier se situent des communes rurales qui jouissent d'un **patrimoine naturel remarquable** et que la Communauté de Communes Gally Mauldre souhaite protéger (plaines du Ru de Gally, Plaine de Versailles, vallée de la Mauldre, plateau des Alluets, espaces agricoles et forestiers). Le territoire dispose aussi de deux gares (Maule et Mareil-sur-Mauldre), et la gare de l'Etang-la-Ville à proximité directe de Saint-Nom-la-Bretèche.

Le taux d'emploi est sur le territoire légèrement plus faible que la moyenne nationale (environ 72% contre 74% environ en France) et **de nombreux habitants travaillent donc en dehors du territoire**.



Territoire de la Communauté de Communes Gally Mauldre



Paysage de la commune de Montainville



Cadre général du PCAET

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) de la Communauté de communes Gally Mauldre, dont l'élaboration a été initiée en avril 2021, a été **adopté lors du Conseil communautaire du 15 février 2023**.

Conformément aux dispositions du décret n°2016-849 du 28 juin 2016, le PCAET comprend :

- un diagnostic ;
- une évaluation environnementale du PCAET et de l'état initial de l'environnement ;
- une stratégie territoriale ;
- un programme d'actions ;
- le plan air renforcé du territoire ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation.

Il est mis en place pour une **durée de six ans** et doit faire l'objet d'un bilan trois ans après son approbation.

La sensibilisation et la mobilisation des acteurs et du grand public ont été intégrées tout au long de la démarche d'élaboration. Le projet est collaboratif à la fois grâce :

- **à la mise à disposition au public** qui a permis de compléter les fiches actions du PCAET
- **au plan d'actions** élaboré aux côtés des **acteurs locaux** qui permet de décliner localement des objectifs environnementaux ambitieux pour développer la résilience du territoire face aux changements climatiques et limiter son impact environnemental

Synthèse du diagnostic territorial¹

Année de référence : 2017

Consommation d'énergie :

- 490 GWh d'énergie finale consommée, soit 22,4 MWh par habitant
- 55% de l'énergie est consommée par les bâtiments, 42% par le transport routier
- 77% de l'énergie finale consommée est d'origine fossile

Production d'énergie renouvelable :

- 232 MWh d'énergie renouvelable produits, soit moins de 0,1% de la consommation finale du territoire
- La production correspond à des installations photovoltaïques, en majorité de petite taille
- Les potentiels de production d'énergie les plus importants concernent l'électricité renouvelable : photovoltaïque et éolienne ; ainsi que la production de biogaz par méthanisation.

Emissions de gaz à effet de serre et séquestration carbone :

- 99 400 tCO₂e émises, soit 4,5 tCO₂e par habitant
- 51% des émissions sont issues des transports routiers, 38% du résidentiel
- Chaque année le territoire séquestre près de 10 000 tCO₂e

Vulnérabilité et adaptation aux dérèglements climatiques :

- Les principaux risques climatiques auxquels sont exposés le territoire sont les canicules et vagues de chaleur, le retrait-gonflement des argiles, les inondations.



Synthèse de la stratégie territoriale

Le PCAET définit **3 objectifs chapeau** pour le territoire :

1. Contribuer à la **lutte contre le dérèglement climatique** mondial et contribuer à la neutralité carbone
 - Baisse des émissions de gaz à effet de serre de 33% d'ici 2030 par rapport à 2020 et de 89% d'ici 2050
 - Augmentation de la séquestration carbone de 22% d'ici 2030 et de 45% d'ici 2050 pour que le territoire séquestre la totalité de ses émissions de gaz à effet de serre.
2. Au niveau local, **s'adapter** aux conséquences du dérèglement climatique et préserver une bonne qualité de l'air.
3. Réduire les **consommations d'énergie** et développer la production d'énergie issues de ressources locales et renouvelables :
 - Baisse des consommations d'énergie de 16% d'ici 2030 et de 54% d'ici 2050
 - Développer de façon maîtrisée la production d'énergie renouvelable sur le territoire pour atteindre 28% de la consommation énergétique qui soit issue de ressources renouvelables locales en 2030, et 50% en 2050

Une vision déclinée en 7 axes stratégiques

Le territoire de Gally Mauldre vise une **ambition forte en matière d'action climatique, pour une préservation de la qualité de vie de son territoire.**

Sur ce territoire à dominante résidentielle, l'habitat et la mobilité représentent naturellement deux secteurs à forts enjeux. En ligne avec les objectifs nationaux et régionaux, Gally Mauldre vise une **meilleure maîtrise énergétique sur son territoire, grâce à de fortes économies d'énergie réalisées dans les logements et les transports du quotidien.**

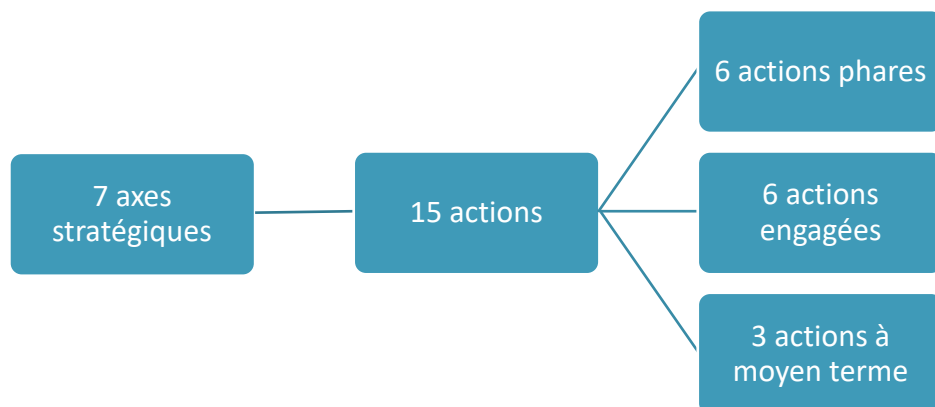
- I. Un **habitat** rénové et un **urbanisme** qui préserve les sols
- II. Une **mobilité** active et une intermodalité fortement développées
- III. Une **agriculture** qui poursuit sa transition écologique et un **patrimoine naturel** préservé
- IV. Une **culture commune** et la mobilisation de tous les acteurs
- V. Des collectivités **exemplaires**
- VI. Une **économie locale** renforcée par le développement de filières et la consommation de produits locaux
- VII. Une production **d'énergies renouvelables** maîtrisée et modérée





Synthèse du plan d'action

Le PCAET a pour objectif de **renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles** afin de positionner le territoire sur cette trajectoire ambitieuse d'ici 2028 et tout au long des 6 années de mise en œuvre du Plan.



Habitat : 1 action phare et 1 action engagée

Mobilité : 2 actions phares et 1 action moyen terme

Agriculture et milieux naturels : 2 actions phares et 1 action engagée

Mobilisation des acteurs : 1 action engagée

Exemplarité des collectivités : 2 actions engagées

Economie locale : 1 action phare et 1 action moyen terme

Energies renouvelables : 1 action engagée et 1 action moyen terme

Le rôle de la CCGM – 3 principes clés

Pour ce plan à l'horizon 2028, la communauté adopte :

- Une logique de **suivi régulier** et **d'amélioration continue**.
- Un rôle **d'exemplarité**
 - Sur son patrimoine
 - Sur ses compétences
- Un rôle de **coordinateur de la transition énergétique** sur son territoire en mobilisant tous les acteurs et citoyens, en s'appuyant sur les nombreuses dynamiques locales, en particulier des communes et des associations.

Pour mettre en œuvre son PCAET, la Communauté de Communes Gally Mauldre s'appuie sur les **moyens dont elle dispose**, et vise leur **maintien et leur pérennisation** pour assurer le portage des actions. Elle renforce ses moyens sur le volet de la **communication**, essentiel pour assurer la mobilisation des acteurs du territoire au sein du PCAET.

Les moyens mis en œuvre pourront être **renforcés** au cours de l'application du Plan Climat.

La CCGM souhaite aussi s'appuyer sur des **partenaires**, à l'image d'Energies Solidaire sur les sujets de la rénovation du bâti public et la sensibilisation des particuliers, de la Vitrine du Développement Durable et de l'APPVPA.

La Communauté de Communes pourra également bénéficier **d'aides financières** pour la mise en place de ses actions, via des demandes de subventions, appels à projets... (Etat, ADEME, Région Ile-de-France, Banque des Territoires, etc.)

Le budget alloué par la CCGM pour la mise en œuvre des actions PCAET est défini chaque année par la Commission Affaires Générales/Finances. La CCGM s'inscrit dans un suivi a minima annuel de ses actions, pour entrer dans une logique **d'amélioration continue**. En particulier, l'indicateur de la part du budget de la CCGM ayant un impact positif ou neutre sur le climat sera un outil de pilotage annuel.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE



Le PCAET de la CCGM

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

7 Axes stratégiques	15 Actions : 6 actions phares ; 6 actions engagées ; 3 actions moyen terme	Pilote	Acteurs impliqués dans la mise en œuvre / Partenaires
Habitat	H1 : Développer massivement la rénovation énergétique des logements en accompagnant les particuliers et en fédérant les acteurs professionnels de la rénovation H2 : Mettre en œuvre un urbanisme qui favorise les constructions vertueuses et réduit l'artificialisation et l'imperméabilité des sols	CCGM Commission Environnement / ADS (H1 et H2)	CCGM (Commission Communication) • Communes • DDT • Energies Solidaires
Mobilité	M1 : Développer des services de transport en commun performants et favoriser l'intermodalité M2 : Favoriser le développement de modes actifs sécurisés et attractifs M3 : Réduire la pollution de l'air liée au transport de marchandises et aux voitures	CCGM Commission Transports (M1,M2, M3)	CCGM (Commission Enfance/Senior ; Communication) • Communes • Département • Région • SNCF • SEY • IDF Mobilités • Fédération parents d'élèves
Agriculture et milieux naturels	A1 : Poursuivre et accompagner l'adoption de pratiques agricoles vertueuses pour le climat et la biodiversité A2 : Renforcer la production agricole locale et la consommation de produits alimentaires locaux par un Plan Alimentaire Local A3 : Développer et restaurer les espaces naturels et les réservoirs de biodiversité	CCGM : Commissions Environnement / ADS (A1) ; Affaires Générales (A2) ; Développement Economique (A3)	CCGM (Commission Communication ; Développement économique) • CLE • SMSO • Communes • APPVPA • DDT • Chambre d'Agriculture • Eco-Garde • AgroParisTech • SAFER
Mobilisation des acteurs	C1 : Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs du territoire	CCGM : Commission Communication et Comité de Pilotage (COPIL) du PCAET (C1)	CCGM : Toutes les Commissions • Communes • Energies Solidaires • LVDD
Exemplarité des collectivités	EX1 : Adopter des pratiques exemplaires dans la gestion des bâtiments et publics EX2 : Réaliser des achats et des investissements responsables (EX2)	CCGM : Commissions : Environnement / ADS (EX1) ; Affaires générales/Finances (EX2)	CCGM (Commission Enfance/Senior ; Com. ; Dév. Éco. ; service Marchés publics) • LVDD • Communes • SEY • Energies Solidaires
Économie locale	E1 : Développer des emplois et services locaux en faveur de la transition écologique E2 : Mobiliser les acteurs économiques locaux vers des pratiques exemplaires sur l'énergie et les ressources	CCGM : Commission Développement Economique (E1, E2)	CCGM (Commission Affaires générales / Finances) • Communes • CCI • CMA • APPVPA
Energies renouvelables	ENR1 : Faire connaître les énergies renouvelables (EnR) et soutenir les projets citoyens ENR2 : Faire émerger des productions locales d'énergie renouvelable	CCGM : Commission Environnement / ADS (ENR1 et ENR2)	CCGM (Commission Communication) • Communes • Energies Solidaires • SEY • DDT • Chambre d'Agriculture • Eco-Garde • APPVPA • GRDF • Enedis



Cadre et objectif de l'évaluation à mi-parcours

En application de l'article R.229-51 du code de l'environnement, le PCAET doit être mis à jour tous les 6 ans et faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours au bout de 3 ans, qui est mis à la disposition du public, et réalisé **à l'intention de la collectivité dans une logique d'amélioration continue.**

L'évaluation à mi-parcours du PCAET constitue donc **un point d'étape réglementaire pour le PCAET 2023-2028 de la CCGM.**

Elle permet :

- De **réaliser le bilan de la mise en œuvre des actions du PCAET** sur les 3 premières années (2023, 2024, 2025)
- D'apprécier le **rôle de coordinateur** de la Communauté de Communes.
- **D'identifier des pistes d'améliorations** et d'engager le réajustement de la feuille de route sur la seconde moitié du PCAET (2026, 2027, 2028)

Pour la Communauté de Communes Gally Mauldre, ce bilan à mi-parcours porte également les objectifs suivants :

- Objectiver de manière concrète les avancées réalisées et le travail qu'il reste à faire
- Valoriser les réussites
- Renforcer la dynamique territoriale autour du PCAET, notamment en interne à la CCGM et avec les communes du territoire
- Apporter aux élus du prochain mandat un bilan et des pistes d'améliorations pour la poursuite de la mise en œuvre du PCAET

- **Réglementaire** à mi-parcours
- Un exercice **à l'intention de la collectivité** et mis à disposition du public

- Valoriser les **avancées**
- Identifier les **axes d'amélioration**

- **Bilan de l'avancement de la mise en œuvre** des actions sur 3 années
- Évaluation du **rôle de coordinateur** de l'intercommunalité
- Bilan des **moyens** alloués
- Appréciation de la **dynamique territoriale** et son lien avec les actions réalisées
- Identification des **facteurs de réussite**, des **blocages** et des priorités d'action

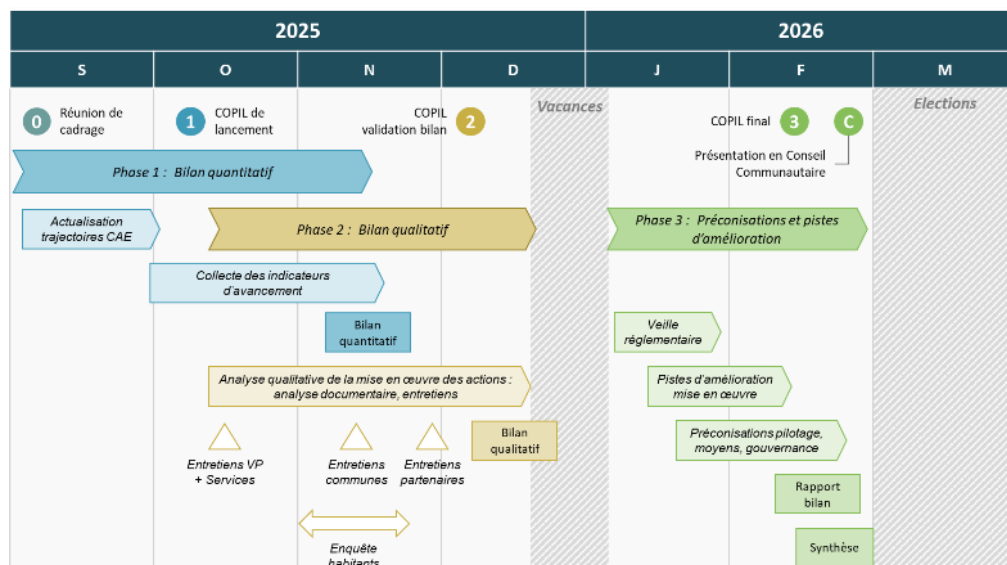




Méthodologie du bilan à mi-parcours de la CCGM

Le bilan à mi-parcours du PCAET de la CCGM a été réalisé avec le bureau d'étude BL évolution, porté en interne par le Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique, entre septembre 2025 et février 2026. Il s'est organisé en 3 phases ;

1. **Bilan quantitatif** : actualisation des trajectoires climat-air-énergie territoriales, bilan des indicateurs d'avancement
2. **Bilan qualitatif** : appréciation de l'avancement de la mise en œuvre des actions, des freins rencontrés, de la dynamique territoriale, du rôle de coordinatrice de la CCGM
3. **Préconisations et pistes d'amélioration** : veille réglementaire, pistes d'amélioration pour la mise en œuvre des actions, préconisations en termes de gouvernance, moyens, et pilotage



Un bilan alimenté par les regards de nombreux acteurs

Dans le cadre de la réalisation du bilan qualitatif, de nombreux échanges ont été organisés avec les acteurs du territoire :

- **6 entretiens avec les Commissions de la CCGM**
 - Environnement et droit des sols
 - Transports
 - Développement économique
 - Affaires générales et finances
 - Communication
 - Enfance / senior / affaires sociales
- **11 entretiens avec chacune des communes du territoire**
- **4 entretiens avec les partenaires du territoire**
 - Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA – Plaine de Versailles)
 - Eco-gardes
 - Energies Solidaires
 - La Vitrine du Développement Durable
- **Une enquête à destination des habitants** sur leur perception des enjeux de transition écologique sur le territoire.

Par ailleurs, des bilans écrits ont été réalisés par les services de la Communauté de Communes sur l'avancement des actions qu'ils pilotent respectivement et les freins qu'ils ont rencontré.

Plusieurs communes ont également réalisé un bilan de leurs actions contributrices aux objectifs du PCAET.

Partie 1

Dynamique territoriale et trajectoires énergie-climat

- Méthodologie
- Consommations d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre
- Production d'énergie renouvelable



Méthodologie et données

Les données territoriales d'émissions de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie, et de production d'énergie renouvelable, sont issues des sources suivantes :

- Airparif : inventaire des consommations d'énergie et émissions de GES en 2022 et historique des consommations d'énergie et émissions de GES depuis 2005
- AREC Ile-de-France : productions énergétiques entre 2017 et 2023

Afin de disposer de données plus récentes, une estimation des données énergie et GES sur l'année 2023 a été réalisée par BL évolution à partir des données suivantes :

- Open Data Réseaux-Energies (ODRE) – données ENEDIS et GRDF : consommation d'électricité et de gaz sur le territoire jusqu'en 2023
- SDES (ministère de la transition énergétique) : consommations de produits pétroliers à l'échelle départementale jusqu'en 2023

Limites et valeur ajoutée

L'observatoire régionale et les bases de données des énergéticiens ne disposent pas de données plus récentes que l'année 2023, à la date de réalisation du bilan quantitatif (automne 2025). **Ces données ne permettent donc pas d'évaluer l'impact des actions du PCAET, mais fournissent des éléments importants pour l'appréciation de la dynamique territoriale.**

Année de référence

Les objectifs du PCAET sont définis par rapport à l'année 2020. Dans le cadre de ce bilan, l'année de référence considérée est 2019 :

- Il s'agit de la dernière année « représentative » avant la crise sanitaire de 2020
- Les données 2019 sont fournies par l'observatoire régional

Les objectifs évalués dans le cadre de ce bilan sont les objectifs relatifs (exprimés en % d'augmentation ou de diminution). En effet, l'actualisation des millésimes des données des observatoires induit systématiquement un recalcul des données historiques, la comparaison des objectifs absolus (en tCO₂e ou GWh) est donc moins pertinente.

	Emissions de GES (% par rapport à 2020)					
	2023	2024	2026	2028	2030	2050
Résidentiel	-10,6%	-15,9%	-26,4%		-47,6%	-81,9%
Tertiaire	-8,2%	-12,2%	-20,4%		-36,7%	-96,8%
Transports	-5,7%	-8,6%	-14,3%		-25,7%	-98,9%
Industrie	-3,0%	-4,9%	-9,7%		-24,4%	-85,1%
Agriculture	-3,1%	-4,7%	-7,9%		-14,1%	-64,7%
Total	-7,4%	-11,1%	-18,5%		-33,3%	-89,4%

	Séquestration carbone (% par rapport à 2020)					
	2023	2024	2026	2028	2030	2050
Total	5,0%	7,5%	12,4%		22,4%	44,8%

	Consommation d'énergie finale (% par rapport à 2020)					
	2023	2024	2026	2028	2030	2050
Résidentiel	-3,0%	-4,5%	-7,5%	-10,5%	-13,5%	-44,1%
Tertiaire	-3,3%	-5,0%	-8,3%	-11,6%	-14,9%	-61,3%
Transports	-4,6%	-6,8%	-11,4%	-16,0%	-20,5%	-66,9%
Industrie	-2,1%	-3,2%	-5,4%	-7,5%	-9,7%	-50,0%
Agriculture	-1,6%	-2,4%	-4,0%	-5,5%	-7,1%	-37,0%
Total	-3,6%	-5,4%	-9,1%	-12,7%	-16,3%	-54,2%



Evolution des consommations d'énergie

- En 2022, la consommation finale d'énergie sur le territoire de Gally Mauldre est de 393 GWh, soit **une réduction de -3,7%** par rapport à 2019.
- En 2023, cette consommation est estimée à 368 GWh, soit une **diminution de -9,6%** par rapport à l'année 2019.

Les objectifs fixés dans le PCAET sont une diminution de la consommation en 2023 de -3,6% par rapport à 2019.

Ainsi, les objectifs énergétiques intermédiaires sont atteints en 2022, et la réduction estimée sur 2023 renforce cette tendance.

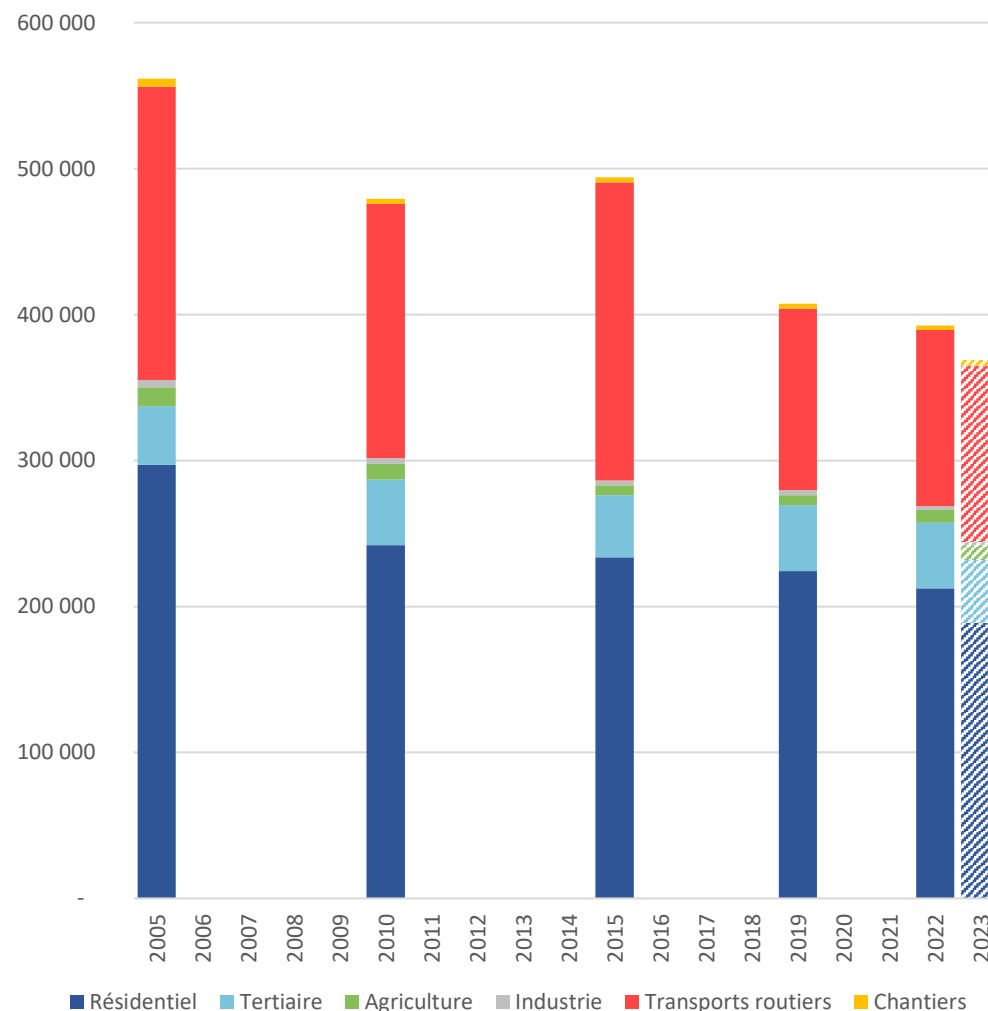
Disparités sectorielles

L'évolution des consommations d'énergie et l'atteinte des objectifs intermédiaires sont hétérogènes en fonction des secteurs :

- Le secteur résidentiel est en avance sur ses objectifs** : la consommation mesurée est en baisse de -5,4% en 2022, pour un objectif de -3,0% en 2023
- Le secteur des transports routiers est en retard sur ses objectifs** : la consommation est en baisse de -3,2% en 2022, pour un objectif de -4,6% en 2023.
- Le secteur de l'industrie est nettement en avance sur ses objectifs, tandis que le secteur tertiaire est en retard.

Les estimations de l'année 2023 indiquent une accélération dans le résidentiel (-16%) et le tertiaire (-4%), et une stagnation dans les transports routiers (-3%).

Evolution des consommations énergétiques par secteur d'activités, entre 2005 et 2023 (MWh)





Consommation d'énergie : données détaillées

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

CONSOMMATIONS ENERGETIQUES PAR SECTEUR (CLIMAT NORMAL) - MWh

Données

		TOTAL	Résidentiel	Tertiaire	Agriculture	Industrie	Chantiers	Transports routiers
Mesuré	2005	561 608	297 053	40 051	12 958	5 089	5 397	201 061
Mesuré	2010	479 366	242 080	44 845	10 831	3 964	3 559	174 087
Mesuré	2015	494 043	233 629	42 707	6 594	3 367	3 433	204 315
Mesuré (référence)	2019	407 435	224 357	45 052	6 730	3 497	3 345	124 454
Mesuré (nouvelle année)	2022	392 505	212 333	44 940	8 810	2 753	3 183	120 486
Estimé	2023	368 334	188 922	43 287	9 585	2 589	3 183	120 769
Objectifs PCAET	2023	392 671	217 631	43 562	6 624	3 421	3 345	118 773
Objectifs PCAET	2024	385 289	214 267	42 817	6 570	3 384	3 345	115 933
Objectifs PCAET	2026	370 525	207 540	41 327	6 464	3 309	3 345	110 253
Objectifs PCAET	2028	355 761	200 814	39 837	6 357	3 234	3 345	104 572
Objectifs PCAET	2030	340 998	194 087	38 348	6 250	3 159	3 345	98 891
Objectifs PCAET	2050	186 597	125 376	17 426	4 238	1 748	3 345	41 158

Evolution / 2019

Mesuré (nouvelle année)	2022	-3,7%	-5,4%	-0,2%	30,9%	-21,3%	-4,8%	-3,2%
Estimé	2023	-9,6%	-15,8%	-3,9%	42,4%	-26,0%	-4,8%	-3,0%
Objectifs PCAET	2023	-3,6%	-3,0%	-3,3%	-1,6%	-2,1%		-4,6%
Objectifs PCAET	2024	-5,4%	-4,5%	-5,0%	-2,4%	-3,2%		-6,8%
Objectifs PCAET	2026	-9,1%	-7,5%	-8,3%	-4,0%	-5,4%		-11,4%
Objectifs PCAET	2028	-12,7%	-10,5%	-11,6%	-5,5%	-7,5%		-16,0%
Objectifs PCAET	2030	-16,3%	-13,5%	-14,9%	-7,1%	-9,7%		-20,5%
Objectifs PCAET	2050	-54,2%	-44,1%	-61,3%	-37,0%	-50,0%		-66,9%



Evolution des émissions de gaz à effet de serre

- En 2022, les émissions de GES sur le territoire de Gally Mauldre sont de 71 ktCO₂e, soit **une réduction de -9,6%** par rapport à 2019.
- En 2023, ces émissions sont estimées à 73 ktCO₂e, soit une **diminution de -9,3%** par rapport à l'année 2019.

Les objectifs fixés dans le PCAET sont une diminution des émissions en 2023 de -7,4% par rapport à 2019.

Ainsi, les objectifs énergétiques intermédiaires sont atteints en 2022, et devraient rester en avance en 2023 malgré une stagnation.

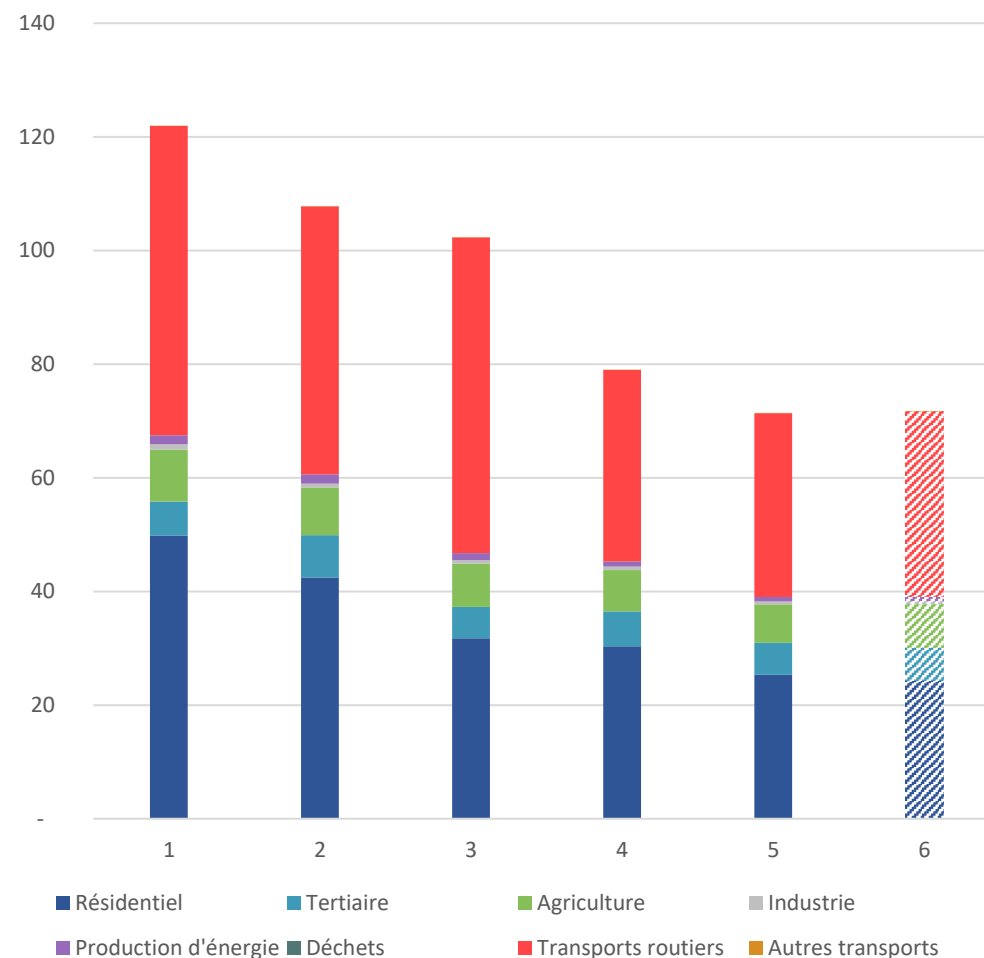
Disparités sectorielles

L'évolution des émissions de GES et l'atteinte des objectifs intermédiaires sont hétérogènes en fonction des secteurs :

- Le secteur résidentiel est en avance sur ses objectifs** : les émissions de GES sont en baisse de -16,6% en 2022, pour un objectif de -10,6% en 2023.
- Le secteur des transports routiers est en retard sur ses objectifs** : les émissions sont en baisse de -3,9% en 2022, pour un objectif de -5,7% en 2023.
- Le secteur de l'agriculture est également en avance sur ses objectifs intermédiaires.

Les estimations de l'année 2023 indiquent une poursuite dans le secteur résidentiel, une stagnation dans les transports routiers et un rebond dans le tertiaire et l'agriculture.

Evolution des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1&2) par secteur d'activités, entre 2005 et 2023 (kteqCO₂)





Emissions de GES : données détaillées

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

EMISSIONS GES SCOPE 1&2 (CLIMAT REEL) - kteqCO2

Données

Mesuré

Mesuré

Mesuré

Mesuré (référence)

Mesuré (nouvelle année)

Estimé

Objectifs PCAET

Objectifs PCAET

Objectifs PCAET

Objectifs PCAET

Objectifs PCAET

Objectifs PCAET

Evolution / 2019

Mesuré (nouvelle année)

Estimé

Objectifs PCAET

Objectifs PCAET

Objectifs PCAET

Objectifs PCAET

Objectifs PCAET

Objectifs PCAET

	TOTAL	Résidentiel	Tertiaire	Agriculture	Industrie	Production d'énergie	Déchets	Transports routiers	Autres transports
2005	222	50	6	9	1	2	-	54	0
2010	108	42	7	8	1	2	-	47	0
2015	102	32	6	8	1	1	-	56	0
2019	79	30	6	7	1	1	-	34	0
2022	71	25	6	7	1	1	-	32	0
2023	72	24	6	8	0	1	0	32	0
2023	73	27	6	7	1	1	-	32	0
2024	70	26	5	7	1	1	-	31	0
2026	64	22	5	7	1	1	-	29	0
2028									
2030	53	16	4	6	0	1	-	25	0
2050	8	6	0	3	0	1	-	0	0
2022	-9,6%	-16,6%	-8,1%	-6,5%	-16,7%	-18,8%		-3,9%	30,6%
2023	-9,3%	-19,6%	-6,4%	7,7%	-20,7%	-18,8%		-3,7%	30,6%
2023	-7,4%	-10,6%	-8,2%	-3,1%	-3,0%			-5,7%	-5,7%
2024	-11,1%	-15,9%	-12,2%	-4,7%	-4,9%			-8,6%	-8,6%
2026	-18,5%	-26,4%	-20,4%	-7,9%	-9,7%			-14,3%	-14,3%
2028	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			0,0%	0,0%
2030	-33,3%	-47,6%	-36,7%	-14,1%	-24,4%			-25,7%	-25,7%
2050	-89,4%	-81,9%	-96,8%	-64,7%	-85,1%			-98,9%	-98,9%



Evolution de la production d'énergie

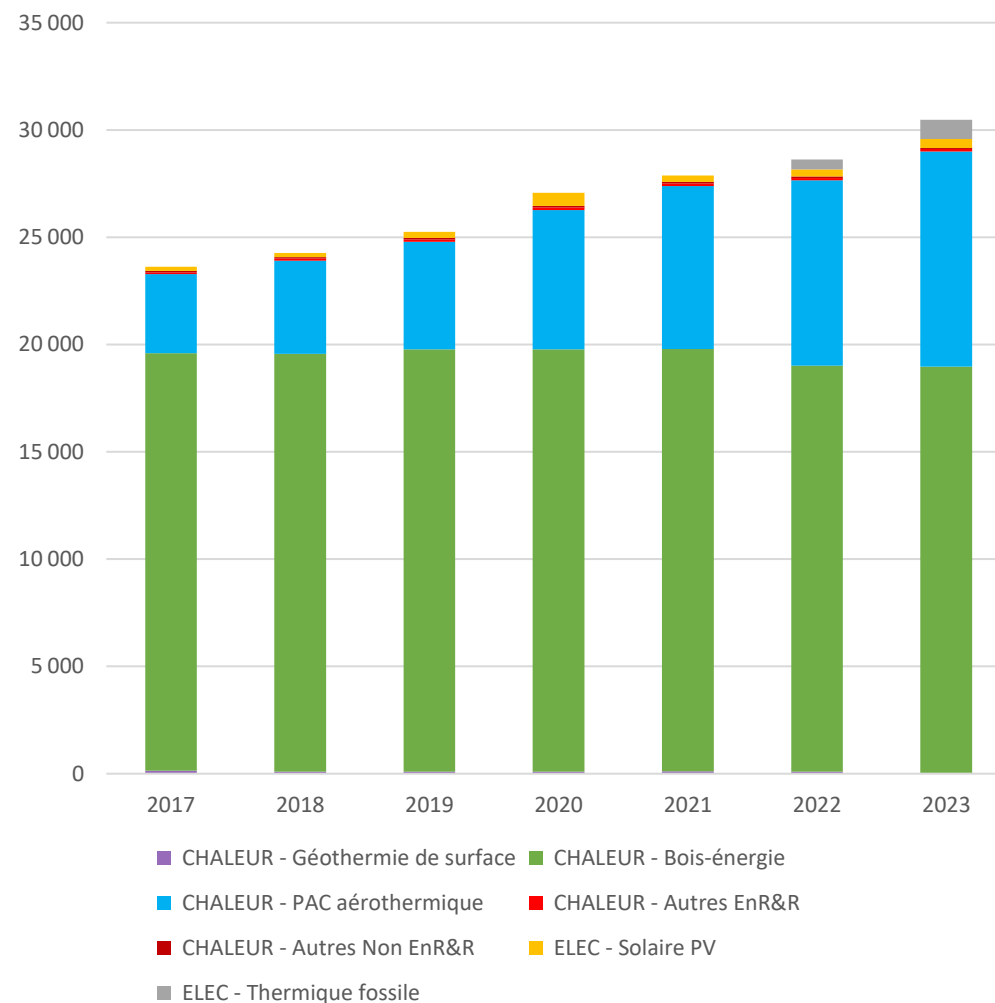
- En 2023, la production d'énergie renouvelable, toutes filières confondues, est de 30 500 MWh, soit une augmentation de +30% par rapport à 2017.
- Cette production correspond à l'équivalent de 8% de la consommation énergétique finale du territoire en 2023.
- L'essentiel de la production repose sur le bois-énergie (18 900 MWh) et les pompes à chaleur aérothermiques (10 000 MWh).

Les objectifs fixés dans le PCAET sont une production de 26 000 MWh environ en 2023. **Ainsi, les objectifs intermédiaires globaux sont atteints en 2023, mais masquent une forte disparité par filière et par vecteur.**

Disparités par filière

- Le territoire est en avance sur ses objectifs en terme de production de chaleur renouvelable** : bois énergie (19 GWh pour un objectif de 7 GWh en 2023) et pompes à chaleur (10 GWh pour un objectif de 7 GWh en 2023).
- Les filières à développer dans le cadre du PCAET sont en retard sur leurs objectifs, voire encore inexistantes en 2023** : pas de méthanisation (objectif de parvenir à 5 GWh en 2030), seulement 0,4 GWh de production solaire photovoltaïque (objectif de 4,6 GWh en 2023), très peu de solaire thermique (0,1 GWh pour un objectif de 2,2 GWh).

Evolution des productions par filière entre 2017 et 2023 (MWh)





Production d'énergie renouvelable : données détaillées

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

		PRODUCTION (MWh)							OBJECTIFS
	Filières	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Chaleur	CHALEUR - UIDND	-	-	-	-	-	-	-	
	CHALEUR - Géothermie profonde	-	-	-	-	-	-	-	
	CHALEUR - Géothermie de surface	137	97	99	101	109	89	44	
	CHALEUR - Bois-énergie	19 464	19 464	19 677	19 677	19 677	18 924	18 924	6 900
	CHALEUR - Méthanisation	-	-	-	-	-	-	-	1 200
	CHALEUR - PAC aérothermique	3 677	4 353	5 016	6 485	7 593	8 637	10 026	7 100
	CHALEUR - Autres EnR&R	86	92	108	125	130	113	116	2 200
	CHALEUR - Thermique fossile	-	-	-	-	-	-	-	
	CHALEUR - Autres Non EnR&R	69	73	71	77	73	68	57	
Fraîcheur	FRAÎCHEUR - Froid	-	-	-	-	-	-	-	
Électricité	ELEC - Solaire PV	191	194	278	604	293	323	407	8 600
	ELEC - Eolien	-	-	-	-	-	-	-	
	ELEC - Hydraulique	-	-	-	-	-	-	-	
	ELEC - UIDND	-	-	-	-	-	-	-	
	ELEC - Méthanisation	-	-	-	-	-	-	-	
	ELEC - Autres EnR&R	-	-	-	-	-	-	-	
	ELEC - Thermique fossile	-	-	-	-	-	472	902	
	ELEC - Autres Non EnR&R	-	-	-	-	-	-	-	
	GAZ - Méthanisation	-	-	-	-	-	-	-	

Partie 2

Bilan de l'avancement de la mise en œuvre des actions

- Synthèse du bilan d'avancement
- Bilan par thématique
- Bilan détaillé par action
- Focus sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique



Le bilan met en lumière un avancement hétérogène de la mise en œuvre des actions du PCAET à mi-parcours.



Un habitat rénové et un urbanisme qui protège les sols

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

L'accompagnement à la rénovation énergétique des logements du territoire est en bonne voie. L'action pourrait monter en puissance par la communication.

La préservation de l'environnement et des sols fait partie des orientations historiques des PLU des communes. La CCGM apporte un accompagnement technique aux communes qui le souhaitent pour l'intégration de règles ambitieuses en faveur de la préservation de l'environnement, et des projets à forts critères environnementaux émergent, les réalisations étant hétérogènes car elles restent à l'initiative des communes. Suite à l'adoption du SDRIF-E, le SCot de la CCGM devra être mis en compatibilité avant juin 2028, et l'ensemble des PLU communaux devront eux-mêmes être mis en compatibilité avec le SCot approuvé dans un délai d'un an maximum après l'approbation de celui-ci.



Une mobilité active et une intermodalité fortement développées

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

Le territoire fait face à une dégradation de la qualité du service de transports en commun, malgré des opérations ponctuelles pour le faire évoluer. Le développement de la mobilité dépend des aides et subventions de la Région, ce qui limite les capacités d'action de la CCGM. Le levier principal de la CCGM porte sur la capacité à porter une posture politique intercommunale auprès des acteurs régionaux.

La CCGM a élaboré en 2023 son Schéma Directeur des Liaisons Douces, et plusieurs réalisations concrètes significatives sont en cours. Le développement de la mobilité active dans les usages subit toutefois une forte inertie.

L'électrification des véhicules progresse sur le territoire. Les solutions de mobilités partagées connaissent des résultats mitigés. La CCGM ne dispose pas de leviers réellement opérationnels pour limiter le trafic de marchandises.



Une agriculture qui poursuit sa transition écologique et un patrimoine naturel préservé

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

La CCGM a mis en place une convention avec l'APPVPA, qui déploie de nombreuses actions sur le territoire. Le développement des actions œuvrant à la transition des pratiques agricoles du territoire est conditionné aux conclusions et à l'appropriation de l'étude en cours sur les enjeux agricoles.

Le renforcement et la diversification de la production alimentaire locale connaissent de nombreux freins, et la CCGM dispose de peu de leviers d'action. Les solutions de distribution de produits alimentaires locaux se développent.

La CCGM, ses partenaires et les communes mènent de nombreuses actions de préservation et restauration des espaces naturels du territoire. La communication et la pédagogie à destination des habitants est soutenue.



Une culture commune et la mobilisation de tous les acteurs

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

La CCGM et ses partenaires déploient de nombreuses actions de communication à destination du grand public sur les thématiques du PCAET, dont les résultats sont contrastés. La coordination avec les communes et leur relai de communication sont imparfaits, même si la structuration de la communication est en net progrès depuis plus d'un an. La CCGM et ses partenaires mettent en place de nombreux événements, dont certaines actions d'ampleur. Gouvernance et animation du PCAET font l'objet d'un portage politique insuffisant et reposent trop sur le Service Environnement. S'il est remarquable, il n'est pas suffisant en termes de moyens humains pour assurer une animation et un portage à la hauteur des ambitions.



Des collectivités exemplaires (intercommunalité et communes)

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

L'amélioration de la performance énergétique du bâti a été plutôt bien saisie par les communes. Les communes gagneraient à s'engager dans un schéma directeur commun pour amplifier et optimiser ces démarches. Les communes ont par ailleurs toutes réalisé l'extinction nocturne totale ou partielle, et le passage en LED intégral est en cours d'achèvement.

La collectivité ne dispose aujourd'hui pas d'une vision d'ensemble fiable sur la part de son budget favorable au climat. L'intégration d'une stratégie environnementale dans les achats, en passant par exemple par des critères environnementaux, est pour le moment insuffisante.



Une économie locale renforcée par le développement de filières et la consommation de produits locaux

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

Le service Développement Economique de la CCGM accompagne et outille les communes dans le portage de projets d'activités économiques. Le projet de développement de tiers-lieux, inscrit dans le PCAET, ne semble pas adapté aux caractéristiques du territoire.

La CCGM s'est peu saisie de la thématique économie circulaire à ce stade.



Une production d'énergies renouvelables maîtrisée et modérée

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

Le développement des EnR est encore pauvre sur le territoire, il est nécessaire que les moyens dédiés à son animation et à l'accompagnement soient multipliés. L'accompagnement à la connaissance des ENR et au développement des projets citoyens n'a pas été porté par la CCGM. Toutefois, la CCGM, et en particulier le service Environnement, a dépassé le cadre de ses fonctions en coordonnant l'accompagnement des communes à la déclaration des ZAENR en partenariat avec le CEREMA.

Bilan d'avancement par thématique





Tendances et contexte général depuis le début du PCAET

- Contexte national : baisse des aides financières à la rénovation énergétique des logements
- Urbanisme : présence d'un SCoT sur le territoire qui cadre la politique d'aménagement
- Approbation du SDRIF-E régional, ayant de fortes implications sur le SCoT puis les PLU

Avancement évalué

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

Action H1 : Développer massivement la rénovation énergétique des logements en accompagnant les particuliers et en fédérant les acteurs professionnels de la rénovation

Encourageant

- **L'accompagnement à la rénovation énergétique des logements du territoire est en bonne voie**, notamment grâce à un conventionnement solide et efficient entre la CC Gally-Mauldre et Energies Solidaires, et par la mise en place d'actions régulières. Les permanences-conseil auprès des habitants connaissent un fort succès, les balades thermiques et les conférences / webinaires attirent une participation satisfaisante.
- **L'impact de ces actions n'est pas connu**, notamment en raison de la difficulté de suivi des dossiers après les permanences et les rendez-vous.
- **L'action pourrait monter en puissance par un renforcement de la communication**, qui est un facteur clé pour que les habitants du territoire connaissent et mobilisent les dispositifs et acteurs de conseil existants. Cette communication doit porter sur plusieurs niveaux : amélioration du plan de communication de la CCGM, renforcement nécessaire du relai de communication par les communes, qui sont au plus près des habitants du territoire.

Action H2 : Mettre en œuvre un urbanisme qui favorise les constructions vertueuses et réduit l'artificialisation et l'imperméabilité des sols

Encourageant

- **La préservation de l'environnement fait partie des orientations historiques des PLU** des communes du territoire.
- **La CCGM apporte un accompagnement technique aux communes qui le souhaitent pour l'intégration de règles ambitieuses en faveur de la préservation de l'environnement**, que ce soit dans le cadre de Modification des PLU, ou dans les projets de réhabilitation de fonciers ou de sobriété foncière.
- En conséquence, **des projets à forts critères environnementaux émergent**, fruits de la coopération entre la CCGM et les communes initiatrices (Moulin de Mareil, Ferme Sainte-Gemme à Feucherolles, etc.)
- **Les réalisations sont hétérogènes car elles restent à l'initiative des communes**, la CCGM étant accompagnatrice des communes, mais n'ayant pas la compétence aménagement à l'échelle communale.
- **Suite à l'adoption du SDRIF-E, le SCoT de la CCGM devra être mis en compatibilité avant juin 2028, et l'ensemble des PLU communaux devront eux-mêmes être mis en compatibilité avec le SCoT approuvé dans un délai d'un an maximum après l'approbation de celui-ci.** Dans cette perspective, le renforcement et l'harmonisation des incitations et prescriptions environnementales est une étape clé qui pourra être saisie par les communes et la CCGM.



Tendances et contexte général depuis le début du PCAET

- Compétence régionale, faible capacité d'action de la CCGM
- Territoire fortement dépendant de la voiture, marqué par des déplacements pendulaires
- Plusieurs axes routiers départementaux structurants

Avancement évalué

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

Action M1 : Développer des services de transport en commun performants et favoriser l'intermodalité

Mitigé

- **Le territoire fait face à une dégradation de la qualité du service de transports en commun.** Ne disposant pas de la compétence (régionale), la CCGM œuvre à la mise en place d'un dialogue avec les acteurs clés (Ile-de-France Mobilités, Transdev). Celui-ci est plutôt constructif, mais ne permet pas d'enrayer de manière pérenne les problématiques. La communication avec les usagers (descendante et ascendante) n'est pas suffisante.
- **Des opérations ponctuelles ont été réalisées** pour faire évoluer le réseau de bus, mettre en place une seconde ligne régulière de transport à la demande, et développer des solutions d'intermodalité vélo en gares.
- La CCGM dispose d'une **faible possibilité d'action sur les transports collectifs** : bien que **motrice pour faire évoluer les transports collectifs**, elle est confrontée à des acteurs régionaux dont les réflexions sont à l'échelle de l'ensemble de l'Ile de France et ne sont pas adaptées à son territoire. **Son levier principal porte sur la capacité à porter une posture politique intercommunale auprès des acteurs régionaux**, pour déclencher une évolution structurante de la qualité de l'offre de transports du territoire.

Action M2 : Favoriser le développement de modes actifs sécurisés et attractifs

Encourageant

- **La CCGM a élaboré en 2023 son Schéma Directeur des Liaisons Douces.** Plusieurs communes le déclinent à l'échelle de leur territoire, et **plusieurs réalisations concrètes significatives sont en cours** (liaison Maule-Feucherolles, chaudière Mareil-Maule, liaison gare de Saint-Nom). La dynamique régionale est favorable et incitative, avec la validation du prolongement de la ligne V9 (du VIF) jusqu'au centre-bourg de Feucherolles suite à la réalisation d'un dossier par la CCGM.
- Les communes et la CCGM ont mis en place plusieurs actions de développement de la pratique des modes actifs : apaisement et sécurisation des centres-villes (zones 30 ou 20), événements et sensibilisations autour du vélo, études et expérimentations de pédibus et de défis pour la mobilité des écoliers.
- **Le développement de la mobilité active subit une forte inertie** : durée de réalisation des études et des travaux, investissements conséquents, baisse des subventions nationales, inertie de changements de pratique des habitants et freins structurels d'un territoire qui repose encore essentiellement sur la voiture.

Action M3 : Réduire la pollution de l'air liée au transport de marchandises et aux voitures

Mitigé

- **L'électrification des véhicules progresse sur le territoire**, facilitée par l'installation de bornes de recharges (dans le cadre du schéma directeur du SEY78) et par les initiatives des habitants. En parallèle de l'abaissement des vitesses sur certains axes, c'est le premier levier de réduction des émissions de polluants. La CCGM ne dispose **pas de leviers réellement opérationnels afin de limiter le trafic de marchandises.**
- **Les solutions de mobilités partagées connaissent des résultats mitigés** : la convention avec Blablacar Daily fonctionne bien, et offre des perspectives encourageantes. De nombreux freins structurels brident le développement significatif du covoiturage, et les subventions de la Région ont des conséquences sur le déploiement du covoiturage sur le territoire.



Tendances et contexte général depuis le début du PCAET

Pas d'évolution significative du contexte

Avancement évalué

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

Action A1 : Poursuivre et accompagner l'adoption de pratiques agricoles vertueuses pour le climat et la biodiversité

Encourageant

- **La CCGM a mis en place une convention avec l'APPVPA**, qui déploie de nombreuses actions auprès d'un large réseau d'agriculteurs, notamment dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial. Ce partenariat connaît toutefois parfois quelques difficultés en termes de coordination, de reporting et de communication, le pilotage optimal de cette action est donc à venir.
- Une étude est en cours avec la Chambre d'agriculture pour réaliser l'état des lieux des enjeux agricoles et identifier les enjeux stratégiques et leviers à mobiliser pour accompagner la transition de l'activité agricole. **Le développement de cette action est conditionné par les conclusions de cette étude et son appropriation par la CCGM, les communes et l'APPVPA.**

Action A2 : Renforcer la production agricole locale et la consommation de produits alimentaires locaux par un Plan Alimentaire Local

Mitigé

- **Le renforcement et la diversification de la production alimentaire locale connaissent de nombreux freins, et la CCGM dispose de peu de leviers d'action.** Les freins structurels sont d'ordre juridique et administratifs (concernant le développement de logements agricoles par exemple, au sujet desquels les services de l'Etat refusent régulièrement des projets d'habitations à proximité des exploitations agricoles afin d'éviter le mitage). Un levier pourrait porter sur la gestion et la préemption du foncier agricole, mais qui n'est pas du ressort de la CCGM sur le plan de ses compétences.
- **Les solutions de distribution de produits alimentaire locaux se développent**, soutenue par une demande des consommateurs, des initiatives communales et de certains producteurs.

Action A3 : Développer et restaurer les espaces naturels et les réservoirs de biodiversité

Positif

- **La CCGM, ses partenaires et les communes mènent de nombreuses actions de préservation et restauration des espaces naturels du territoire.** En particulier, le SMSO exerce la compétence GEMAPI depuis 2022 et mène un large programme d'étude et renaturation des cours d'eau et des continuités écologiques.
- **La communication et la pédagogie à destination des habitants est soutenue**, à travers la diffusion de guides à destination des riverains, de panneaux pédagogiques ; et la convention avec le dispositif Eco-gardes, qui assure une forte présence sur le terrain et auprès des habitants, en étroite coopération avec la CCGM et les communes. Le développement en cours d'un Guide du routard à l'échelle de la Plaine de Versailles contribue à la valorisation du patrimoine local et de l'éco-responsabilité.



Tendances et contexte général depuis le début du PCAET

- Un écosystème territorial sensible aux enjeux environnementaux, dont l'appropriation des enjeux connaît globalement une dynamique positive malgré un sentiment de recul à l'échelle nationale depuis 2024, au regard de l'actualité.
- Un territoire dont la vision partagée, entre les communes et l'intercommunalité, n'est pas affirmée.

Avancement évalué

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

Action C1 : Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs du territoire

Encourageant

- **La CCGM et ses partenaires déploient de nombreuses actions de communication à destination du grand public sur les thématiques du PCAET, dont les résultats sont contrastés.** Plusieurs difficultés relèvent de l'adéquation du contenu avec les besoins des habitants, qui s'oriente de plus en plus vers des solutions concrètes et du « faire ».
- Parmi les freins et les limites identifiées, la **coordination avec les communes et leur relai de communication semblent imparfaits**, parfois par manque de moyens dédiés. Toutefois, **la structuration de la communication est en net progrès**, avec l'arrivée récente de la Responsable communication dont la prise en main des sujets et l'appui aux communes et aux partenaires est saluée.
- **La CCGM et ses partenaires mettent en place de nombreux évènements, dont certaines actions d'ampleur** comme « Naturellement Gally Mauldre », l'organisation de conférences et ciné-débats (avec Energies Solidaires, le cinéma intercommunal), le déploiement d'ateliers thématiques portés par les partenaires (APPVPA, éco-gardes, LVDD). Ces ateliers connaissent un succès mitigé. En plus des difficultés identifiées sur la communication et les sujets abordés, les enjeux de déplacements et d'accessibilité des habitants sont un frein à une participation plus large.
- **La gouvernance et l'animation du PCAET font l'objet d'un portage politique insuffisant et reposent trop sur le service Environnement.** Les communes ne se sont pour le moment pas suffisamment appropriées le PCAET, malgré l'intégration de son suivi en Commission Environnement. Le COPIL PCAET et les autres Commissions ne se sont pas suffisamment emparées du portage du PCAET. **Enfin, si l'investissement et l'appropriation du PCAET par le service Environnement est remarquable, il n'est pas suffisant en termes de moyens humains pour assurer une animation et un portage à la hauteur des ambitions.**



Tendances et contexte général depuis le début du PCAET

- Un contexte de crise énergétique et d'augmentation des prix de l'énergie qui renforce les incitations à la sobriété énergétique et aux économies d'énergie
- Des finances publiques en difficulté et une diminution globale des subventions disponibles

Avancement évalué

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

Action EX1 : Adopter des pratiques exemplaires dans la gestion des bâtiments publics

Encourageant

- **L'amélioration de la performance énergétique du bâti a été plutôt bien saisie par les communes**, avec de nombreux projets réalisés et en cours, sur l'ensemble des 11 communes, de réhabilitation de bâtiments, de rénovations énergétiques, de changements de modes de chauffage. Toutefois, ces actions ne s'inscrivent pas dans un cadre structuré et optimal : il s'agit souvent de rénovation « par gestes », à l'opportunité selon les bâtiments et les moyens disponibles.
- **Les communes gagneraient à s'engager dans un schéma directeur commun** (SDIE) ou dans une convention de Conseil en Energie Partagée (CEP) avec Energies Solidaires (fait à Bazemont seulement), à l'échelle des 11 communes. Cela permettrait de bénéficier de diagnostics exhaustifs et approfondis, de prioriser les investissements, de déterminer les actions les plus efficaces, et d'optimiser les coûts par de la mutualisation de marchés ou d'ingénierie par exemple.
- **Les communes ont par ailleurs toutes réalisé l'extinction nocturne totale ou partielle, et le passage en LED intégral est en cours d'achèvement.**
- Les agents communaux et intercommunaux ont été sensibilisés aux éco-gestes, mais qui ne s'inscrit pas dans un parcours de formation.
- L'élaboration de projets éco-responsables avec l'intégration d'EnR ou d'objectifs de réductions de pressions a été pris en main avec plusieurs projets accompagnés ou réalisés par la CCGM.

Action EX2 : Réaliser des achats et des investissements responsables

Mitigé

- La CCGM s'est partiellement saisie de l'exercice réglementaire d'évaluation du budget sous l'angle du climat. Toutefois, **la collectivité ne dispose aujourd'hui pas d'une vision d'ensemble fiable sur la part de son budget favorable au climat**, ni d'outils d'arbitrages budgétaires au regard du climat. Une montée en compétence technique et un outillage ad hoc sont nécessaires pour porter ce sujet.
- La CCGM dispose d'un outil budgétaire majeur à l'échelle territoriale : le fonds de concours à destination des communes. L'intégration des critères « PCAET » dans l'attribution de ce fonds de concours est un levier majeur pour la CCGM.
- Sur les achats et investissement, la CCGM est en bonne voie dans le verdissement totale de sa flotte de véhicules. Cependant, **l'intégration d'une stratégie environnementale dans les achats, en passant par exemple par des critères environnementaux, est pour le moment insuffisante**. Il s'agit davantage d'initiatives de certains services ou agents, qui mériterait d'être formalisées dans une feuille de route collective, afin de suivre et être à la hauteur des objectifs de décarbonation.



Tendances et contexte général depuis le début du PCAET

Pas d'évolution significative du contexte

Avancement évalué

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

Action E1 : Développer des emplois et services locaux en faveur de la transition écologique

Encourageant

- **Le service Développement Economique de la CCGM accompagne et outille les communes dans le portage de projets d'activités économiques, en amont :** réalisation d'études sur le développement économique local, le commerce et l'artisanat, fonds de concours intercommunal pour les projets communaux, soutien financier aux commerces post-covid et aux agences d'emplois locales.
- Le territoire de la CCGM bénéficie dans le cadre du SDRIF-E d'une « pastille » d'environ 10 ha aménageable en zone économique, le long de la RD30. L'enjeu consiste à y développer des projets exemplaires, en s'appuyant sur les études économiques réalisées et / ou en cours, et de **permettre de sanctuariser des zones agricoles et naturelles** sur le reste du territoire. Fruit d'un travail politique, administratif et technique considérable, c'est un levier majeur pour contribuer aux objectifs du PCAET.
- **Le projet de développement de tiers-lieux, inscrit dans le PCAET, ne semble pas adapté aux caractéristiques du territoire** (manque de densité). L'enjeu porte davantage sur la valorisation de l'existant sur le territoire.

Action E2 : Mobiliser les acteurs économiques locaux vers des pratiques exemplaires sur l'énergie et les ressources

Mitigé

- **La CCGM s'est peu saisie de la thématique économie circulaire à ce stade.**
- Elle a travaillé à l'animation du tissu économique afin de les accompagner dans leurs démarches de transition énergétique, avec l'organisation des Rencontres économiques notamment. Un rapprochement avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat sur la réalisation d'un Guide pratique à destination des acteurs économiques du territoire est en cours de réalisation.



Tendances et contexte général depuis le début du PCAET

- Un territoire peu marqué par les ENR, en raison de nombreuses contraintes patrimoniales et d'acceptabilité
- Loi d'accélération des énergies renouvelables (2022-2023) et définition des Zones d'Accélération des ENR

Avancement évalué

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

Action ENR1 : Faire connaître les énergies renouvelables (EnR) et soutenir les projets citoyens

Insuffisant

- L'action n'a pas vraiment été réalisée. La CCGM n'a pour le moment pas identifié une stratégie pour réaliser cette action. Des informations relatives aux EnR ont été partagées au compte goutte, mais pas dans une stratégie de communication séquencée ou cohérente, et ce autour d'une filière par exemple.
- Perspectives d'améliorations : S'associer à GallyWatt pour inciter au développement d'EnR et assurer un accompagnement des entreprises ou des particuliers.

Action ENR2 : Faire émerger des productions locales d'énergie renouvelable

Mitigé

- L'obligation d'identifier des ZAEnR, avec l'aide du CEREMA, a permis de mobiliser les communes sur le sujet. **La CCGM, et en particulier le service Environnement, a dépassé le cadre de ses fonctions en coordonnant cet accompagnement.**
- Le potentiel et la faisabilité du photovoltaïque n'a pas été réalisé et la filière biomasse n'est pas discuté jusqu'à présent dans le cadre du PCAET.
- La présentation des potentiels de méthanisation n'a pas fait émerger des projets éventuels, ce qui interroge sur la pérennité de l'action ou de réaffectation de moyens pour amorcer une concertation plus importante sur la méthanisation comme source de production sur le territoire.
- **Globalement, le développement des EnR est encore pauvre sur le territoire, il est nécessaire que les moyens dédiés à son animation et à l'accompagnement de sa mise en œuvre soient multipliés.**

Bilan détaillé par action





Bilan de l'avancement des actions du PCAET

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

Positif

Encourageant

Mitigé

Insuffisant

Habitat et urbanisme	Rénovation énergétique			Urbanisme vertueux										
Encourageant	H1.1		H1.2		H1.3		H2.1		H2.2					
Mobilités	Transports en commun, intermodalité			Modes actifs			Transports de marchandise							
Mitigé	M1.1		M1.2		M2.1		M2.2		M2.3		M3.1		M3.2	
Agriculture et espaces naturels	Pratiques agricoles vertueuses			Production et consommation locale			Espaces naturels							
Encourageant	A1.1		A1.2		A2.1		A2.2		A2.3		A3.1		A3.2	
Culture commune	Sensibilisation et mobilisation													
Encourageant	C1.1		C1.2		C1.3									
Exemplarité	Bâtiments publics exemplaires							Achats responsables						
Encourageant	EX1.1		EX1.2		EX1.3		EX1.4		EX2.1		EX2.2		EX2.3	
Economie locale	Emplois et services locaux			Exemplarité des acteurs										
Mitigé	E1.1		E1.2		E2.1		E2.2							
Energies renouvelables	Faire connaître les ENR			Faire émerger les ENR										
Insuffisant	ENR1.1		ENR1.2		ENR2.1		ENR2.2		ENR2.3					



Action H1 : Développer massivement la rénovation énergétique des logements particuliers et en fédérant les acteurs professionnels de la rénovation

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Encourageant

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
H1.1. Renforcer la sensibilisation et déployer la communication par tous les moyens pour inciter à la rénovation des bâtiments et au changement de chaudières fioul Encourageant	- Convention fructueuse avec Energies Solidaires : 3 balades thermiques par an, 1 conférence/webinaire par an - Participation satisfaisante des habitants du territoire - Relais d'informations par la CCGM via son site internet, les réseaux sociaux, les événements organisés	- Pas de visibilité sur l'impact de ces opérations sur la gestion énergétique des logements et les rénovations énergétiques réalisées - Complexification administrative et de suivi liée au passage à la convention tripartite avec le CD78 - Relais de communication globalement insuffisant par les communes	Plusieurs campagnes de communication et 1 événement par an OK	Transformation de la convention en Pacte Territorial France Rénov' avec le CD78, permettant d'abonder à hauteur de 50% le subventionnement d'Energies Solidaires (réalisée et à bilancer)
H1.2. Mettre en place un conseil local à l'échelle de la communauté de communes pour accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation des logements Positif	- Création d'une permanence France Rénov' au siège de la CCGM, tous les mois à raison de 3 rdv par mois. - Permanence d'Energies Solidaires organisée à Maule par le CD78. Permanence élargie pour les habitants d'autres communes hors CCGM. - Très bonne participation des habitants du territoire aux permanences. - Relation fluide et coopération efficace entre la CCGM et Energies Solidaires	- Pas de visibilité sur l'impact de ces permanences : difficulté à assurer un suivi des travaux réalisés à la suite des rendez-vous France Rénov' et des permanences d'Energies Solidaires - Difficulté de compréhension par les habitants des dispositifs existants et des acteurs. - Sujet de l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique pas encore pris en main	Mesuré : 18 rdv en 2023 28 rdv en 2024 NSP	- Essoufflement du dispositif avec la baisse des aides de l'Etat - Poursuite du partenariat CCGM-Energies Solidaires, besoin de renforcer le reporting et la communication des actions
H1.3. Renforcer la qualité des travaux de rénovation et des constructions neuves Mitigé	Sensibilisation des artisans et architectes « au cas par cas » lors de rendez-vous avec le service instructeur de la CCGM	Difficultés à identifier et échanger avec les artisans du territoire	Pas de suivi du nombre de chantiers NSP	Mise en compatibilité des PLU avec le SCoT qui devra lui-même être mis en compatibilité avec le SDRIF-E



Action H2 : Mettre en œuvre un urbanisme qui favorise les constructions vertueuses et réduit l'artificialisation et l'imperméabilité des sols

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Encourageant

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
H2.1. Adapter les documents d'urbanisme pour favoriser les constructions et les rénovations exemplaires Encourageant	- Convention nouvelle liant les communes et la CCGM pour l'instruction juridique des dossiers d'urbanisme. Le service ADS accompagne les communes qui le souhaitent dans le cadre de modification des PLU pour l'intégration de règles en faveur de la préservation de l'environnement. - La CCGM intègre systématiquement dans son avis en tant que PPA (Personne publique associée) des préconisations qui concernent l'ensemble des éléments indiqués dans la Fiche Action du PCAET. - Exemples : PLU de Montainville, Andelu, Chavenay, Saint-Nom-la-Bretèche, Mareil-sur-Mauldre.	- Pas de coordination à l'échelle intercommunale sur la politique d'aménagement - La CCGM est accompagnatrice des communes mais n'a pas la compétence aménagement à l'échelle communale	La plupart des modifications et révisions de PLU communaux ont permis d'ajouter des incitations voire prescriptions en faveur de l'environnement OK	- Suite à l'adoption du SDRIF-E, le SCoT de la CCGM devra être mis en compatibilité avant juin 2028, et l'ensemble des PLU communaux devront eux-mêmes être mis en compatibilité avec le SCoT approuvé dans un délai d'un an maximum après l'approbation de celui-ci. - Lors des révisions, tendre vers une exemplarité environnementale : déploiement ENR, végétalisation (toitures et façades), meilleure maîtrise des eaux pluviales, ...
H2.2. Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain Positif	- Accompagnements des communes par la CCGM sur des projets de réhabilitation de fonciers ou de sobriété foncière : Moulin de Mareil, Ferme Sainte-Gemme à Feucherolles, etc. - Accompagnement technique aux communes souhaitant densifier des parcelles. - Demande de création d'une « pastille » de développement économique le long de la RD30 afin de sanctuariser et protéger certains secteurs non artificialisés du territoire - Formation ZAN en cours d'organisation pour élus et agents techniques de la CCGM - Projets de réhabilitation favorisant cohabitation : participation à la réalisation de la Résidence intergénérationnelle de Crespières, à la RSS de Feucherolles, à la RSS et coliving de Saint-Nom, etc. - Projets de végétalisation de cours d'école et d'espaces publics communaux (Herbeville, Mareil)	- Coordination intercommunale sur les préemptions très ponctuelle (exemples : Mareil, Herbeville, Feucherolles), les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) reçues par les communes n'étant pas partagées à la CCGM, du fait de l'absence de compétence intercommunale (sauf dans les cas où les Communes sollicitent la CCGM afin de les aider techniquement dans le cadre d'une préemption) - Pas de recensement des friches à l'échelle territoriale	Plusieurs opérations de revitalisation et réhabilitation de friches OK	- Poursuite et montée en puissance de l'action, notamment autour des projets exemplaires (Moulin de Mareil) et de la mise en œuvre des injections ZAN / SDRIF-E à l'échelle communale - Formation ZAN pour élus et agents techniques de la CCGM qui doit permettre aux Communes de prendre en main l'enjeu ZAN au regard de l'évolution du SCoT et des PLU communaux



Action M1 : Développer des services de transport en commun performants et favoriser l'intermodalité

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Mitigé

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
M1.1. Travailler à l'amélioration du service ferroviaire pour désaturer le réseau routier Mitigé	- Dialogue constructif avec Ile-de-France Mobilités (réunion technique et commission) afin de travailler à l'amélioration des réseaux sous leurs gestions - Campagnes de sensibilisation internet pour encourager les habitants à utiliser les transports en commun grâce aux cartes Liberté +, Navigo Easy ...	- Fort dysfonctionnement sur les réseaux gérés par IDFM, aucune amélioration du service constatée suite aux échanges réalisés. - Changements réguliers d'interlocuteurs au sein d'IDFM. - Aucun pouvoir/compétence de la CCGM sur les lignes ferroviaires - Difficultés rencontrées dans le portage politique commun par les élus de la CCGM auprès des acteurs des transports	Fréquence et fiabilité des lignes L et N Non suivi	Poursuite du dialogue et des campagnes de sensibilisation
M1.2. Améliorer la qualité des services de transports en communs et favoriser l'intermodalité avec le service ferroviaire Mitigé	- Création d'un service numérique pour recueillir les problèmes constatés par les usagers dans le but d'améliorer le service. Réclamations remontées auprès de Transdev, amélioration ponctuelle sans pérennité. Densification du réseau de bus : ligne 14 divisée en deux lignes ; création de la ligne 2 régulière du TàD et prolongement de la ligne 1 jusqu'à Plaisir. Intermodalité : liaison vélo connectée à la gare de Saint Nom ; mise en place de parkings vélo sécurisés au niveau des gares (avec IDFM).	- Changements réguliers d'interlocuteurs au sein de Transdev, pas de contact privilégié à la Région. - Difficulté de coordination avec les territoires voisins pour la gestion des lignes de bus traversant le territoire - Pas de coordinations entre les différents gestionnaires de transports navettes scolaires du territoire - Flotte de bus vieillissante. Difficulté d'assurer un suivi de la qualité du service. - Difficultés dans le portage politique par les élus auprès des acteurs des transports - La CCGM est moteur pour faire évoluer les transports collectifs mais est confrontée à des acteurs régionaux dont les réflexions sont portées à l'échelle de l'ensemble de l'Ile de France et ne sont parfois pas adaptées au territoire.	Nombre de liaisons / intermodalités créées Non suivi	- Projet d'implantation du COB (Centre Opérationnel de Bus) sur le territoire, nécessaire pour le développement des lignes de transports - Evolution du TàD, changement d'interlocuteur sur le système - Amélioration de la desserte pour les collégiens - Favoriser les déplacements travail/domicile, accès au Tram T13 pour aller à Paris - Projet de mise en place d'un réseau de vélos électriques à la gare de Saint-Nom



Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Encourageant

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
M2.1. Mettre en œuvre le Schéma Directeur Cyclable intercommunal pour favoriser l'usage du vélo par des infrastructures et des itinéraires sécurisés et attractifs Positif	• Planification : approbation du Schéma directeur des liaisons douces intercommunal en 2023 ; réalisation de plusieurs schémas cyclables communaux compatibles avec le schéma intercommunal ; participation aux réunions avec la Région dans le cadre du déploiement de l'itinéraire Vélo Ile-de-France (VIF) • Réalisation : Etude de faisabilité de la piste cyclable entre Maule et Feucherolles ; réalisation du chaudiou entre Mareil et Maule en cours ; participation financière aux travaux pour l'aménagement cyclable entre la gare de Saint-Nom et la forêt de Marly • Sensibilisation : Deux événements familiaux pour encourager l'usage du vélo « Tour à Vélo » • Repar'Vélo lancés par l'association LVDD	• Forte inertie dans le déploiement des liaisons cyclables • Financements : investissements élevés pour le déploiement des liaisons, baisse des subventions nationales (Plan Vélo)	• Pas de suivi des longueurs de pistes cyclables et du nombre de stationnements vélos créés.	• Poursuite de la mise en place du Plan Vélo, amélioration du maillage sur l'ensemble du territoire • Validation du prolongement de la ligne V9 (du VIF) jusqu'à la Maison de la Plaine à Feucherolles suite à la réalisation d'un dossier par la CCGM.
M2.2. Faciliter la mobilité piétonne en limitant le flux de voitures Encourageant	• Actions d'apaisement en ville : abaissement des vitesses à 30 km/h voire 20 km/h dans la plupart des communes, voies partagées (Chavenay) • Pose de radars pédagogiques (Bazemont) • Sensibilisation à la diminution de vitesse par panneaux lumineux (Saint-Nom)	• Difficulté à faire respecter ces vitesses par les usagers sur certains axes	La plupart des communes disposent de zones à vitesse réduite OK	• Poursuite des actions d'apaisement
M2.3. Développer des solutions de mobilités douces et/ou partagées pour l'accès aux écoles Encourageant	• Organisation d'un retour d'expérience sur le pédibus de Crespières en Commission Transports • Présentation du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » auprès des communes • Défis ZEN (sensibilisation des enfants à se rendre à l'école à pied ou à vélo) organisés à Bazemont	• Pédibus : Difficulté à organiser au regard du rythme scolaire, des évolutions des dispositifs et du manque de bénévoles • Changements d'interlocuteurs au sein de la FUB	Nombre d'écoles desservies par l'un de ces services, non suivi NSP	• Expérimentation et promotion du pédibus dans les communes



Action M3 : Réduire la pollution de l'air liée au transport de marchandises

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Mitigé

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
M3.1. Réduire la pollution liée au transport de marchandises Mitigé	• Installation de bornes de recharge dans certains villages dans le cadre du Schéma Directeur IRVE du SEY78, constat d'un développement des véhicules électriques sur le territoire • Présentation de solutions de mesure de la qualité de l'air par AtmoTrack et AirParif à destination des élus. • Décarbonation des BOM : commande publique impose des véhicules électriques. SEPUR, prestataire actuel va utiliser une flotte électrique pour 2026	• Coût important pour la mise en place des stations de contrôle de la qualité de l'air, non subventionné par l'Etat • Pas de levier d'action identifié pour la réduction du trafic de poids lourd • Constat, dans certaines communes, d'une hausse du trafic de véhicules de livraison en raison de la hausse du commerce en ligne	Pas de zones restreintes aux poids lourds mises en place	• Suite à la dissolution du SIEED, le service public de gestion des déchets ménagers sera géré directement par la CCGM. Poursuite de la décarbonation des véhicules de collecte des OM au fur et à mesure des marchés. • Mise en place de véhicules électriques et au biocarburant BioGNV pour la collecte des déchets depuis le 1^{er} janvier 2026
M3.2. Développer des solutions de covoiturage et d'autopartage pour limiter le flux de voitures Mitigé	• Partenariat avec des solutions de covoiturage : - Convention avec Blablacar Daily jusqu'à fin 2025 - Présentation du dispositif d'autostop Rezo pouce • Communication pour relayer les aides de l'Etat sur le covoiturage à destination des particuliers	• Dispositif d'autostop Rezo pouce non adapté au territoire • Baisse des aides pour encourager le covoiturage • Problème de foncier pour créer des aires de covoiturage • Le niveau de revenu moyen du territoire est élevé, les habitants ressentent peu l'enjeu économique du covoiturage	Dans le cadre de Blablacar Daily : • > 5 000 trajets • > 90 000 km parcourue • > 20 000 tCO₂e évitées	• Etude prospective sur des solutions de véhicules autonomes à destination des entreprises, à l'initiative de l'INRA • Convention avec BlaBlaCar Daily prolongée jusqu'à juin 2026



Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Encourageant

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
A1.1. Encourager les réseaux d'agriculteurs à développer des pratiques agricoles vertueuses (biodiversité, adaptation au changement climatique, stockage carbone, prévention ruissellement) Encourageant	- Convention entre la CCGM et l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) en 2024 - L'APPVPA déploie de nombreuses actions auprès des agriculteurs, notamment dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial - Etude en cours avec la Chambre d'Agriculture : état des lieux des enjeux agricoles, identification des enjeux stratégiques pour l'intercommunalité et les communes	- Difficultés ponctuellement rencontrées dans le cadre de ce partenariat : en termes de reporting et suivi des actions, de coordination - Difficulté à créer du lien directement entre la CCGM et les agriculteurs. Défiance envers les collectivités. Faible participation aux ateliers. - Pas de connaissance suffisante à ce stade des lignes directrices et leviers d'actions à prioriser	- Difficultés à connaître le nombre d'agriculteurs touchés. - Nombreuses actions réalisées par l'APPVPA (souvent indépendamment de la convention passée)	En attente des conclusions de l'étude en cours pour identifier les lignes directrices et leviers d'actions à prioriser
A1.2. Encourager la diffusion des bonnes pratiques par la sensibilisation, la formation, le partage d'expérience Encourageant				



Action A2 : Renforcer la production agricole locale et la consommation de produits alimentaires locaux par un Plan Alimentaire Local

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Encourageant

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
A2.1. Favoriser le renforcement et la diversification de la production agricole locale Encourageant	- Certaines communes (Feucherolles, Chavenay) transmettent ponctuellement les DIA SAFER à la CCGM pour avis et réflexion conjointe. - Développement de jardins partagés dans plusieurs communes du territoire - Les PLU des 11 communes sont compatibles avec le SCoT et préservent les terres agricoles - Obtention de la « pastille » de 10ha du SRDRIF-E, permettant la sanctuarisation de terres agricoles sur d'autres secteurs du territoire	- Pas de visibilité des DIA par la CCGM (uniquement à échelle communale) - Faible participation des agriculteurs aux questionnaires et aux ateliers.	Pas de suivi du nombre d'exploitations accompagnées	- La révision du SCoT permettra une mise en œuvre du ZAN, possible grâce à la « pastille » accordée par le SDRIF-E le long de la RD30. - Une formation ZAN aura également lieu auprès des élus et agents
A2.2. Faciliter l'installation de main d'œuvre agricoles en proposant des solutions d'hébergement Insuffisant	- Etude en cours avec la Chambre d'Agriculture : état des lieux des enjeux agricoles, identification des enjeux stratégiques pour l'intercommunalité et les communes - Une demande a été réalisée auprès de l'APPVPA afin d'obtenir l'ensemble des diagnostics réalisés à ce sujet et les transmettre à la Chambre d'agriculture - Le service Développement économique a soumis à la Chambre d'Agriculture des propositions à faire remonter législativement, pour qu'une partie des logements d'un projet puissent être « réservée » aux travailleurs agricoles	- Vide juridique qui ne permet pas de flécher des logements sociaux pour des salariés agricoles exclusivement - Projets de logements en zone agricole soumis à avis de la DDT + la CDPENAF, qui émettent régulièrement des avis défavorables pour cause de mitage des terres agricoles	Pas de logements agricoles supplémentaires créés	Conclusions attendues de l'étude mandatée auprès de la Chambre d'agriculture, concernant les besoins réels des agriculteurs en matière de logements
A2.3. Développer et promouvoir les solutions alimentaires locales Positif	- Communication : diffusion de la carte des producteurs de la Plaine de Versailles, articles sur les jardins potagers - Diagnostic en cours sur les magasins de producteurs locaux et la création d'une épicerie participative - Groupement de marché pour restauration scolaire ALSH Feucherolles en septembre 2025 : actions anti-gaspillage, circuits courts - Action communale pour accompagner l'implantation de transformateurs de produits d'Ile-de-France (Crespières) - Des initiatives de vente directe existantes et en progrès, qui répondent à une demande des consommateurs		Nombre de projets locaux de distribution et de transformation non quantifiés	- Poursuite du développement de transformateurs et points de distribution locaux, notamment en utilisant la pastille du SDRIF-E. - Mettre en valeur les richesses locales et favoriser les commerces de proximité.



ID : 078-200034130-20260224-2026 02 01B-DE

Positif

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
A3.1. Préserver et développer les espaces naturels et les cours d'eau, prévenir les ruissellements Positif	• Transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) en 2022 • De nombreuses actions mises en place sur les inondations et la gestion de l'eau, en particulier : études pour mieux connaître le risque inondation et plan d'action pour s'en prévenir ; restauration des cours d'eaux pour répondre au risque ; restauration de la continuité de la Mauldre ; initiatives communales de restaurations de mares, cours d'eau, ... • Communication : diffusion d'un guide du riverain des affluents de la Seine Mantoise, • Déploiement du dispositif Protect'Envi (signallement des dépôts sauvages) • Convention fructueuse avec le dispositif Eco-gardes, déployé progressivement sur l'ensemble des 11 communes. Forte sensibilisation et pédagogie auprès des habitants.	• Manque de coordination avec les communes sur certaines initiatives.	Nombre de zones restaurées non suivi	• Réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunale • Suivi et reporting de gestion sur la question de l'eau – par la collectivité et les entreprises gestionnaires comme Veolia • Amélioration de la qualité écologique, piscicole et hydraulique de la Mauldre (reméandrage, renaturation, etc..). • Maîtrise des risques d'inondation : restauration de zones d'expansions de crues. • Amélioration de la connexion entre le cours d'eau et ses milieux connexes (zones humides potentielles). • Recrutement de bénévoles éco-gardes pour renforcer les missions sur le terrain • Installation de panneaux d'information sur la nature et la biodiversité sur chaque commune
A3.2 Valoriser la biodiversité par un tourisme local écoresponsable Positif	• Projet de sentier pédagogique avec l'APPVPA (en cours) • Participation à la réalisation d'un guide du routard à l'échelle de la Plaine de Versailles (en cours) • Organisation de balades dans le cadre de Naturellement Gally Mauldre : avec APPVPA - éco gardes	• Manque de coordination avec la CCGM/les communes concernant les informations à indiquer dans le Guide du routard	• Nombre d'actions de valorisation de la biodiversité non quantifiées • Succès des Balades avec l'APPVPA	• Faire connaître le territoire à plus grande échelle et mettre en valeur le patrimoine local via le Guide du routard



Action C1 : Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs du territoire

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Encourageant

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
C1.1. Faire connaître et accompagner à l'adoption de bonnes pratiques au quotidien Encourageant	• Transmettre et communiquer des bonnes pratiques aux habitants : guide de l'éco-citoyen, informations sur les déchets et pratiques du recyclage et l'extension des consignes de tri, réalisation d'un événement Naturellement Gally Maule pour sensibiliser • Aider les habitants dans leurs pratiques : Vente de composteurs à prix attractifs, covoiturage pour les seniors lors d'événements culturels • Accompagnements et sensibilisations des agents : tri des déchets, visite de sites comme l'UVOM	• Beaucoup de contenus communiqués mais sentiment d'un manque d'intérêt de la population, que les thèmes communiqués ne sont pas assez attractifs • Participation relativement faible aux événements • Coordination communes / CCGM imparfaite en termes de communication • Actions LVDD et coordination avec CCGM en pause en 2024 • Une part non négligeable des participants proviennent de l'extérieur du territoire pour une raison de configuration de bassin de vie ; problématique autour de l'accessibilité des lieux en transports pour les habitants du territoire. • Manque de mobilisation politique	• Pas de suivi du nombre d'habitants sensibilisés • Certains événements ont connu un succès : Ateliers et balades de l'APPVPA, etc. Pas de suivi du nombre d'habitants sensibilisés	• Renforcement de la communication en cours, avec l'arrivée récente de la responsable communication qui porte ses fruits • Besoin de renforcer le relai de communication communal • Reprise progressive des actions de LVDD, en s'appuyant sur des formats et ateliers à succès • Projet de la maison du DD à Maule • Continuer la communication concernant l'Extension des consignes de tri (ECT), refaire l'évènement Naturellement GM, poursuivre les visites des centres de tri. • Passer de la « sensibilisation » à l'aide à l'action – aller plus vers le « faire » que le « savoir » • Proposer d'avantage d'ateliers sur plusieurs séquences types et dans des lieux permanents pour faciliter les déplacements • Prendre en charge certains déplacements pour accueillir plus de participants
C1.2. Organiser des défis et ateliers auprès des habitants Encourageant	• Nombreux événements organisés : « Naturellement Gally Mauldre » sur une semaine avec sensibilisations et ateliers ; ateliers à l'APPVPA pour les scolaires et les centres de loisirs ; Eco-Run organisé par la commune de Feucherolles ; balade nature avec l'APPVPA ; organisation ciné débat ; stands de partenaires			
C1.3 Suivre et piloter une mise en œuvre partagée du PCAET Mitigé	• Suivi régulier en Commission Environnement à destination des communes • Intégration des réalisations du PCAET dans le rapport d'activités • Demande aux communes d'un bilan de leurs actions tous les 3 ans • Encart PCAET dans la Lettre de Gally-Mauldre • Demande aux différentes Commissions de s'approprier le sujet PCAET et de faire un point PCAET à chaque début de Commission	• Appropriation insuffisante du PCAET par les Commissions • COPIL PCAET non pérennisé • Difficulté à mobiliser les communes • Difficulté d'animation du PCAET par manque de moyens humains. Une fatigue des services porteurs est ressentie.	2 COPIL PCAET par an Non réalisé	• Plusieurs besoins et pistes d'améliorations identifiées : renforcement du portage politique intercommunal et de l'appropriation communale, renforcement des moyens humains dédiés à l'animation du PCAET, amélioration continue de la communication autour du PCAET



Action EX1 : Adopter des pratiques exemplaires dans la gestion des bâtiments publics

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Encourageant

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
EX1.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et des infrastructures publiques	- Présentation à l'ensemble des communes du dispositif de Conseil en Energie Partagée (CEP), avec Energies Solidaires - Mise en place du CEP sur la commune de Bazemont, excellent retour d'expérience. - Les 11 communes ont réalisé ou sont en train de réaliser des opérations pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtis : diagnostics énergétiques, rénovations énergétiques, changements de modes de chauffages. - Petite Enfance : lancement d'un marché public de rénovation d'un centre de loisir exemplaire : matériaux biosourcés, adaptation des architectes aux enjeux énergétique ; vision pédagogique du bâtiment pour les enfants autour de la rénovation - Groupement de marché d'électricité avec le SEY pour passage à 50% d'électricité verte sur les bâtiments utilisés par la CCGM.	- Difficulté des communes à appréhender l'intérêt de ce dispositif de CEP - La CCGM ne dispose pas de bâti et n'a pas la compétence « Energie ». - Des rénovations communales plutôt « par éléments » que globales	Nombre de bâtiment publics rénovés et baisse de consommation non suivie	- Accompagner les communes, post-élections municipales, à se saisir du CEP, en se basant sur le retour d'expérience de Bazemont - Mettre en place un suivi et des moyens mutualisés pour accélérer la rénovation du bâti public et optimiser les coûts - Etudier la faisabilité d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique à l'échelle des 11 communes - Mettre en place des actions style « défis collectifs de réduction » sur les bâtis communaux
EX1.2. Mettre en place l'extinction nocturne totale ou partielle	- Toutes les communes ont mis en place l'extinction nocturne partielle ou totale - Toutes les communes ont procédé au passage en LED de leur éclairage public, ou sont en train de le terminer.		Nombre de communes ayant mis en place l'extinction nocturne : 100% OK	Réaliser une trame noire à l'échelle du SCOT.

Encourageant

Positif



Action EX1 : Adopter des pratiques exemplaires dans la gestion des bâtiments publics

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Encourageant

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
EX1.3. Sensibiliser l'ensemble des usagers des bâtiments publics à un usage sobre de l'énergie Encourageant	- Convention mise en place avec LVDD - Matinée à destination des agents de la CCGM sur les éco-gestes au travail et sensibilisation à la préservation de l'environnement organisée en 2023, puis en 2025 à destination des nouveaux agents de la CCGM et des secrétaires de mairies - Numérisation : mise en place d'une adresse mail par commune pour le dépôt des dossiers d'urbanisme en version dématérialisée	- L'association (LVDD) est moins active qu'auparavant donc il est difficile de maintenir une fréquence de sensibilisations. - Mutualisation des bâtiments enfance : difficulté à élaborer des espaces enfants et adultes compatibles en raison des normes	- Pas de suivi du nombre d'agents sensibilisés - Numérisation : + de 60% des dossiers AU déposés en format démat.	- A l'issue des élections municipales, organiser une « mise à niveau » sur les enjeux énergie-climat à destination des élus et agents - Rénovation de l'ALSH de l'Ouest : vocation de pédagogie à destination des enfants et parents (démonstrateur)
EX1.4. Réaliser des zones d'activités exemplaires sur les plans environnemental et énergétique (EnR, végétalisation, ...) Mitigé	- Etude énergétique en cours à la suite des ZAENR avec un focus sur les ZAE privées inventoriées pour identifier les potentiels de développement par parcelle 1 projet exemplaire travaillé avec la CCGM (entreprise Tecmatel, à Davron) : panneaux solaires sur l'intégralité des toitures, stationnements végétalisés, etc.	Le projet de Davron n'a pas pu voir le jour, faute de recours de tiers	Pas de suivi du nombre de zones d'activité engagées dans un cahier des charges exemplaires	- Réaliser une zone d'activité exemplaire près de la RD30 pour sanctuariser les zones agricoles et naturelles sur le reste du territoire - Réaliser un SCOT qui promeut des règles de construction adaptées aux futures zones d'activités économiques



Action EX2 : Réaliser des achats et des investissements responsables

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Mitigé

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
EX2.1 Évaluer le budget de la collectivité au regard du climat Insuffisant	- Première trame de budget climat réalisée en 2025, avec présentation des résultats lors du dernier budget administratif. - Un fonds de concours de la CCGM pour financer des projets communaux a été mis en place. Il se base essentiellement sur des critères d'attractivité.	- La démarche budget vert n'a été saisie que partiellement et sa présentation n'a pas porté d'influence particulière - Un manque d'outils de mesure sur l'identification des budgets alloués au PCAET	Le budget de la CCGM n'est pas évalué annuellement au regard du climat	- Un besoin de mieux cadrer la réalisation de l'exercice pour utiliser son potentiel de sensibilisation et de modifications des pratiques d'achats / investissements. - Orienter le fonds de concours de la CCGM sur des critères «PCAET»
EX2.2. Intégrer des critères environnementaux dans les achats publics Mitigé	- Intégration de critères environnementaux plus important que d'habitude dans plusieurs marchés : marché de collecte des OM (15% de note environnementale), marché des contenants (15%) - Achats « verts » Petite enfance / senior : fin du plastique pour le portage de repas, produits éco-label, ...	- Une gouvernance des Finances qui pourrait être davantage « proactif » sur ce sujet - Absence de cellule marché public sur la CC	Part des achats publics intégrant des critères environnementaux non suivie	- Meilleure prise en compte des critères environnementaux sur du long terme - Besoin de formation des services et des élus à l'intégration des critères environnementaux - Réaliser une feuille de route « achats responsables »
EX2.3. Renouveler progressivement les véhicules de la collectivité en prenant en compte des critères carbone Encourageant	- Véhicules électrique acquis (DGS et Pôle AEDE) par la CCGM - Location d'un véhicule électrique et d'un véhicule hybride pour la direction Affaires générales / finances - Les communes sont également engagées dans le renouvellement progressif de leurs véhicules thermiques par des véhicules électriques.	- Coût de remplacement des véhicules - Les communes et la CCGM peuvent bénéficier de la reprise de véhicules du Département, à moindre coût. Ce sont toutefois généralement des véhicules thermiques	100% des véhicules renouvelés au fil de l'eau : non-atteint à ce stade	Poursuite du renouvellement vers de l'électrique au fil de l'eau



Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Mitigé

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
E1.1. Soutenir le développement d'activités économiques locales responsables par des tiers-lieux en mettant à disposition des infrastructures adaptées Mitigé	• Lancement d'une étude sur le développement économique pour donner un plan opérationnel, foncier et immobilier, afin de définir comment concentrer l'activité économique. • Pour favoriser l'emploi local, la CCGM soutient financièrement 3 associations d'appui au recrutement. Elles révèlent un taux efficace en nombre de contrats signés par rapport au nombre de demandes • Mareil : création d'un nouveau quartier (Le Moulin) avec 700m² de commerces - idée que l'interco acquière une partie pour soutenir le développement du commerce local (avec formats comme magasins de producteurs, en lien avec l'étude agricole)	• Un territoire non adapté aux tiers-lieux car il n'y a pas assez de densité - l'action est abandonnée	Pas de tiers-lieux créés	• Réorienter l'action en renforçant le caractère de soutien aux commerces existants. • En fonction des résultats de l'étude sur le développement économique sur le plan opérationnel, foncier et immobilier.
E1.2. Redynamiser les centres-bourgs pour favoriser l'activité économique locale Encourageant	• Etude menée par le service Développement Economique de la CCGM (commerce et artisanat local), avec vocation à alimenter les projets communaux, et l'aménagement de la pastille SDRIF-E le long de la RD30. • Soutien financier aux commerces post-Covid • Fonds de concours intercommunal à destination des communes, pour des projets de commerces de proximité • Etude en cours pour le développement d'une épicerie participative • Redynamiser par la communication : projets de films promotionnels sur le commerce local • Des initiatives privées : exemple de La Briquèterie	• Freins juridiques et contentieux qui rendent difficile la mise en projet concrète	Non suivis	• Fonds de concours orienté sur des actions PCAET • Films promotionnels sur le commerce local à faire aboutir • Créer sur le territoire intercommunal le format d'épicerie le plus adapté (AMAP, EPI, etc.) • Initiatives privées (Briquèterie, Les deux gourmands, Station V, etc.) à soutenir



Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Mitigé

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
E2.1 Accompagner les entreprises locales dans la transition énergétique Encourageant	• Guide de bonnes pratiques en cours de réalisation avec la CMA : enjeux énergétiques, accompagnement aux économies d'énergie, déchets, économie circulaire, pollution, label et valorisations • Organisation de rencontres économiques : événements de mise en relation d'acteurs, d'entreprises - objectif de leur apporter l'information la plus concrète possible • Renforcer la coopération avec les chambres : mise en place d'une convention avec la CMA		• Pas de charte d'engagement des entreprises dans le PCAET • Succès des Rencontres économiques (apport de la communication précieux)	• Réalisation effective du Guide de bonnes pratiques avec la CMA : enjeux énergétiques, déchets, économie circulaire, pollution, label, etc. • Rencontres économiques à poursuivre et réorienter dans leur format avec l'aide de la Briqueterie
E2.2. Renforcer l'économie circulaire Insuffisant	• Projet local de ressourcerie qui n'a pas fonctionné, délocalisé à Plaisir	• Action pas encore prise en main	Pas d'acteurs recensés impliqués dans une démarche d'économie circulaire	• Réflexion sur un projet de ressourcerie à échelle local



Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Insuffisant

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
ENR1.1. Communiquer et fournir des informations aux habitants sur les installations EnR possibles et les dispositifs existants Mitigé	Diffusion des informations de Gally Watt. Présentation de l'association lors de la journée de l'environnement de la CCGM en 06/2025.		Pas de campagne de communication annuelle sur les ENR	Convention avec Gally Watt
ENR1.2. Favoriser la coopération des acteurs autour du développement de projets EnR Insuffisant	<i>Pas de réalisations significatives sur cette action</i>		Pas d'installation ENR par des collectifs locaux	- Faire connaître l'association Gally Watt pour faire émerger des projets citoyens. - Evolution des documents d'urbanisme (SCoT et PLU) afin d'intégrer les dispositifs ENR dans le maximum de projets immobiliers et d'intérêt collectif



Bilan de l'avancement de la mise en œuvre de l'action

Mitigé

Action	Principales avancées	Difficultés rencontrées	Atteinte des objectifs	Perspectives
ENR2.1. Etudier le potentiel et la faisabilité du développement photovoltaïque Encourageant	- Echanges de travail avec l'Architecte des Bâtiments de France pour une meilleure intégration des panneaux sur le bâti ancien - La CCGM s'est positionnée comme moteur et facilitateur pour les communes dans le cadre de la définition des ZAER : ateliers et formations auprès des communes, débat communautaire pour une stratégie intercommunal cohérente, en partenariat avec le CEREMA - La plupart des communes ont ainsi pu déclarer les ZAER sur leurs communes, en y intégrant le solaire photovoltaïque et la géothermie de manière consensuelle	- La CCGM ne peut qu'impulser la démarche auprès des communes. - Difficulté pour certaines communes d'appréhender l'intérêt de ces zones. - Un manque d'informations de la part de l'Etat sur les ZAER à la suite de leur identification	Pas de suivi de la puissance photovoltaïque installée	Définition des zones d'accélération sur <u>toutes</u> les communes et intégration aux évolutions des PLU
ENR2.2. Développer une filière bois énergie/biomasse locale Insuffisant	<i>Pas de réalisations significatives sur cette action</i>		Pas de production bois-énergie à noter	Appropriation des enjeux par les élus
ENR2.3. Coordonner le développement de la méthanisation en mettant en lien les acteurs Mitigé	- Etude réalisée par GRDF et l'APPVPA sur les gisements méthanisables, présentation aux élus. - Devis réalisé. - Sensibilisation des élus et agents avec visite terrain du site de la SEPUR à Thiverval-Grignon pour découvrir : - Le micro-méthaniseur - La plateforme de co-compostage - La plateforme de traitement des encombrants.	- Craintes des nuisances engendrées par les méthaniseurs. - Dépendance aux porteurs de projets privés et agriculteurs	Pas de production de biogaz local ni de projets de méthanisation	Appropriation des enjeux par les élus

Focus sur la prise en compte de l'adaptation au changement climatique

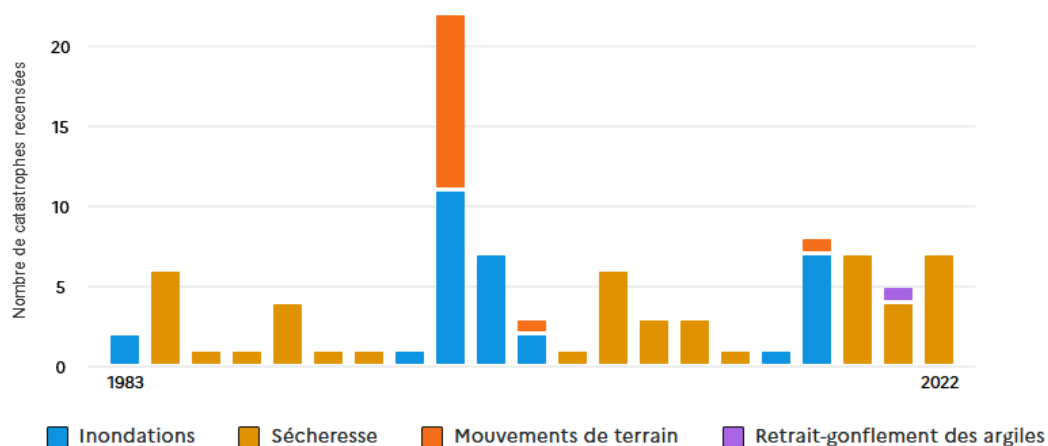




Les principaux aléas climatiques du territoire

Depuis 1983, 91 catastrophes naturelles ont été recensées sur le territoire de la CC Gally-Mauldre, avec deux **risques majeurs identifiés** : les **sécheresses (51 arrêtés)** et les **inondations (34 arrêtés)**. Les mouvements de terrain (14 arrêtés) et le phénomène de retrait-gonflement des argiles (1 arrêté) font également partie des risques identifiés sur le territoire.

Evolution des arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire de la CC Gally-Mauldre entre 1983 et 2022



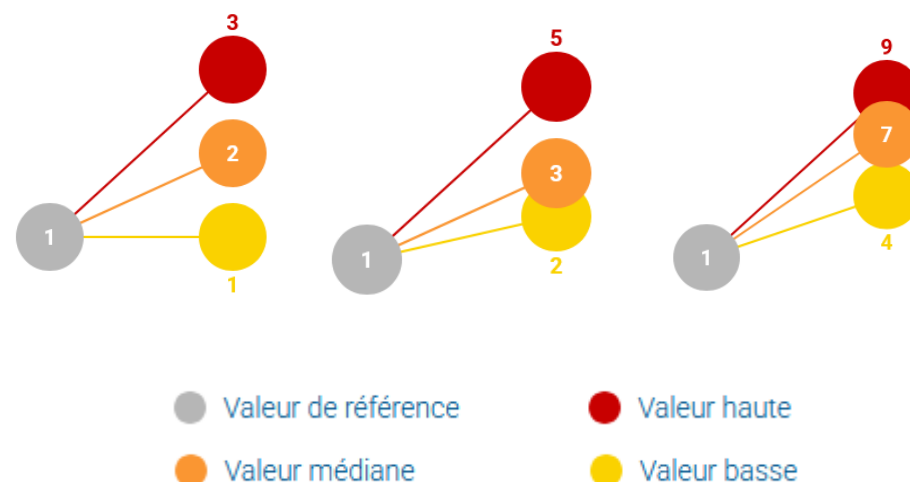
Source : Base nationale de Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques (GASPAR), sur le site de Facili-tacct

Et dans le futur ?

Pour le territoire, les **fortes chaleurs** et la **sécheresse des sols** devraient **fortement s'aggraver dans les années à venir**, dans le cadre d'un scénario TRACC (trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique, faisant l'hypothèse d'un réchauffement de +4°C en France métropolitaine d'ici la fin du siècle, par rapport à l'ère préindustrielle). Les **feux de forêts** et les **fortes précipitations** devraient également s'aggraver.

- Par exemple, le nombre annuel de jours très chauds sur le territoire pourrait passer de 1 jour en moyenne dans le climat récent, à 3 jours en moyenne par an en 2030, 5 jours en 2050, pour **atteindre 9 jours par an d'ici 2050**.

Nombre annuel de jours très chauds (>35°C), pour les horizons 2030, 2050 et 2100, TRACC, CC Gally Mauldre





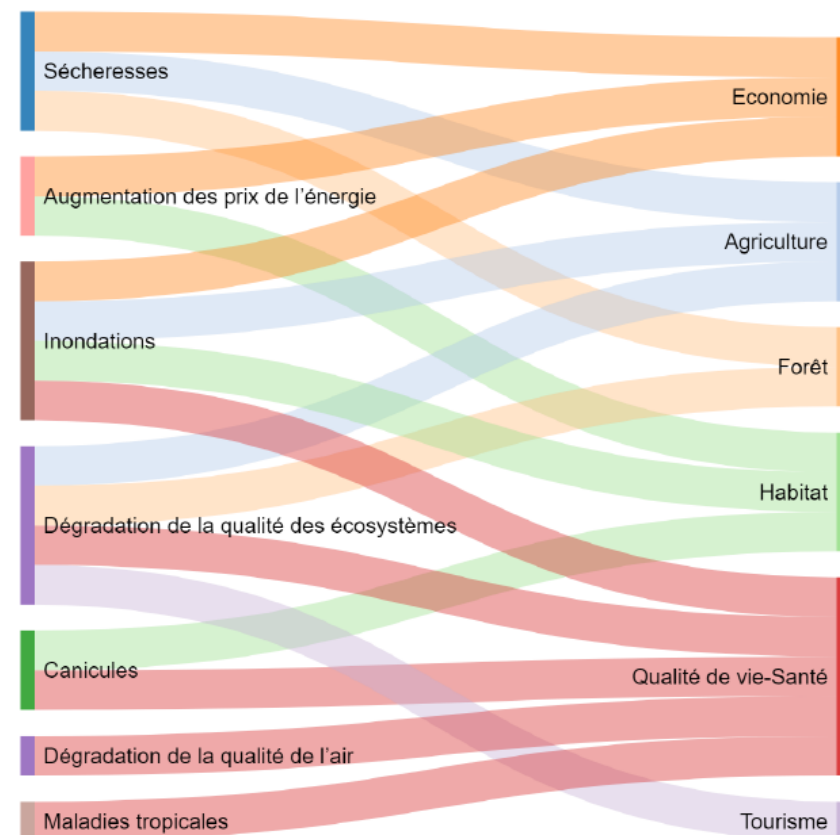
L'adaptation au changement climatique dans le PCAET : un sujet abordé essentiellement dans l'agriculture et le résidentiel

L'adaptation au changement climatique a fait l'objet d'une **prise en compte dans le PCAET de la CC Gally-Mauldre, sans toutefois constituer un axe structurant et pleinement décliné dans la stratégie et le plan d'action.**

- Le diagnostic territorial comprend **une première analyse de la vulnérabilité du territoire** au changement climatique : cette analyse permet d'identifier les principaux risques du territoire (voir diagramme ci-contre).
- Concernant la stratégie du PCAET de Gally-Mauldre, celle-ci affiche principalement une ambition forte en matière d'action climatique ainsi qu'une meilleure maîtrise énergétique sur le territoire. Néanmoins, **l'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique constitue également un objectif « chapeau » du PCAET.** Cela se traduit plus particulièrement dans les orientations stratégiques des secteurs de l'agriculture et du résidentiel :
 - *La vision stratégique concernant l'agriculture contient plusieurs orientations contribuant à l'adaptation au changement climatique, notamment la **généralisation des pratiques agroécologiques et de conservation des sols**, le développement des haies et de l'agroforesterie **pour mieux gérer l'eau et les aléas climatiques**, la **diversification des productions**, ainsi que la **préservation des terres agricoles** et des milieux naturels afin de renforcer la résilience du territoire.*
 - *Pour ce qui est du résidentiel, la vision stratégique comporte également plusieurs orientations contribuant à l'adaptation au changement climatique, notamment la **rénovation énergétique globale des logements pour améliorer le confort d'été et réduire la vulnérabilité des ménages**, ainsi que des règles d'urbanisme favorisant des **constructions bioclimatiques**, la limitation de l'artificialisation et de l'**imperméabilisation des sols** afin de réduire les risques de surchauffe et de ruissellement.*

Risques présents sur le territoire

Source : Diagnostic du PCAET





Plusieurs actions contribuent à l'adaptation au changement climatique

Plusieurs actions inscrites dans le PCAET de la CC Gally-Mauldre contribuent, **de manière directe ou indirecte**, aux objectifs d'adaptation au changement climatique, en renforçant la résilience du territoire et de ses milieux face aux aléas climatiques.

1. Actions contribuant directement à l'adaptation au changement climatique

- A1.1. Encourager les réseaux d'agriculteurs à développer des pratiques agricoles vertueuses (biodiversité, adaptation au changement climatique, stockage carbone, prévention ruissellement)
- A2.1. Favoriser le renforcement et la diversification de la production agricole locale
- A3.1. Préserver et développer les espaces naturels et les cours d'eau, prévenir les ruissellements
- H2.1. Adapter les documents d'urbanisme pour favoriser les constructions et les rénovations exemplaires
- H2.2. Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain

En agissant sur les milieux naturels, l'agriculture et l'aménagement, **ces actions augmentent la résilience du territoire face aux aléas climatiques actuels et futurs (inondations, sécheresses, vagues de chaleur).**

2. Actions contribuant indirectement à l'adaptation au changement climatique, à travers des co-bénéfices

- H1.2. Mettre en place un conseil local à l'échelle de la communauté de communes pour accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation des logements
- EX1.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et des infrastructures publiques
 - ✓ Indirectement, la rénovation des bâtiments, **lorsqu'elle intègre le confort d'été**, réduit la vulnérabilité aux vagues de chaleur.
- EX1.4. Réaliser des zones d'activités exemplaires sur les plans environnemental et énergétique (EnR, végétalisation, ...)
 - ✓ Même si l'objectif premier est environnemental et énergétique, les aménagements plus économes en ressources et végétalisés favorisent la **réduction des îlots de chaleur** et permettent une meilleure **gestion des eaux pluviales**.



Bilan des actions contribuant directement à l'adaptation au changement climatique

- A1.1. Encourager les réseaux d'agriculteurs à développer des pratiques agricoles vertueuses (biodiversité, adaptation au changement climatique, stockage carbone, prévention ruissellement)
 - **Principales avancées en lien avec l'ACC** : La CCGM a mis en place une convention avec l'APPVPA, qui déploie de nombreuses actions auprès d'un large réseau d'agriculteurs, notamment dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, mais il est difficile de connaître le nombre d'agriculteurs touchés.
 - **Perspectives en lien avec l'ACC** : Capitaliser sur l'étude en cours avec la chambre d'agriculture visant à identifier les enjeux stratégiques et leviers à mobiliser pour accompagner la transition de l'activité agricole.
- A2.1. Favoriser le renforcement et la diversification de la production agricole locale
 - **Principales avancées en lien avec l'ACC** : Obtention d'une pastille au SDRIF de 10ha de développement économique et industrielle, qui permettra la sanctuarisation de certaines terres agricoles ailleurs sur le territoire intercommunal. Les PLU des 11 communes sont actuellement compatibles avec le SCoT et préservent les terres agricoles ; développement de jardins partagés dans plusieurs communes du territoire.
 - **Perspectives en lien avec l'ACC** : Révision du SCoT et mise en œuvre du ZAN.
- A3.1. Préserver et développer les espaces naturels et les cours d'eau, prévenir les ruissellements
 - **Principales avancées en lien avec l'ACC** : études pour mieux connaître le risque inondation et plan d'action pour s'en prévenir ; restauration des cours d'eaux pour répondre au risque ; restauration de la continuité de la Mauldre ; initiatives communales de restaurations de mares, cours d'eau, etc.
 - **Perspectives en lien avec l'ACC** : Poursuite de la maîtrise des risques d'inondation (restauration de zones d'expansions de crues) ; amélioration de la connexion entre le cours d'eau et ses milieux connexes ; amélioration de la qualité écologique, piscicole et hydraulique de la Mauldre (reméandrage, renaturation, etc..) ; mise en place d'un suivi et reporting de gestion sur la question de l'eau.



Bilan des actions contribuant directement à l'adaptation au changement climatique

- H2.1. Adapter les documents d'urbanisme pour favoriser les constructions et les rénovations exemplaires
 - **Principales avancées en lien avec l'ACC** : La plupart des modifications et révisions de PLU communaux ont permis d'ajouter des incitations voire prescription en faveur de l'environnement.
 - **Perspectives en lien avec l'ACC** : Renforcement et harmonisation des incitations et prescriptions environnementales qui tendent vers l'exemplarité (végétalisation, maîtrise des eaux pluviales, etc.).
- H2.2. Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain
 - **Principales avancées en lien avec l'ACC** : Plusieurs opérations de revitalisation et réhabilitation de friches ont eu lieu, des projets de végétalisation de cours d'école et d'espaces municipaux (Herbeville, Mareil).
 - **Perspectives en lien avec l'ACC** : Poursuite et montée en puissance de l'action, notamment autour des projets exemplaires (Moulin de Mareil, Ferme Sainte Gemme) et de la mise en œuvre des injections ZAN.



Bilan des actions contribuant indirectement à l'adaptation au changement climatique, à travers des co-bénéfices

- H1.2. Mettre en place un conseil local à l'échelle de la communauté de communes pour accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation des logements
 - **Principales avancées en lien avec l'ACC** : L'accompagnement à la rénovation énergétique des logements du territoire est en bonne voie.
 - **Préconisations en lien avec l'ACC** : Veiller à ce que les permanences d'accompagnement abordent systématiquement la question du confort d'été.
- EX1.1. Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et des infrastructures publiques
 - **Principales avancées en lien avec l'ACC** : De nombreux projets réalisés et en cours, sur l'ensemble des 11 communes, de réhabilitation de bâtiments, de rénovations énergétiques.
 - **Préconisations en lien avec l'ACC** : Veiller à prendre en compte la question du confort d'été dans les projets de rénovation.
- EX1.4. Réaliser des zones d'activités exemplaires sur les plans environnemental et énergétique (EnR, végétalisation, ...)
 - **Principales avancées en lien avec l'ACC** : Un projet exemplaire travaillé avec la CCGM (entreprise Tecmatel, à Davron) : panneaux solaires sur l'intégralité des toitures, stationnements végétalisés ; mais qui n'a pu aboutir (recours d'un tiers, rejeté par le Tribunal administratif au bout de plus de deux ans de procédure).
 - **Préconisations en lien avec l'ACC** : Utiliser le SCoT afin de promouvoir des règles de construction favorisant la résilience face aux aléas climatiques (îlots de chaleur, ruissellement, gestion de l'eau).



Bilan des dynamiques territoriales

- Aujourd'hui, le territoire est principalement exposé aux risques **inondations** et **sécheresses**.
- **Plusieurs actions du PCAET ayant connu des avancées ont permis d'adresser ces enjeux** : pratiques agricoles vertueuses et diversification des productions pour limiter les vulnérabilités aux aléas climatiques ; restauration et préservation des milieux naturels et cours d'eau pour réduire les risques d'inondation ; adaptation des documents d'urbanisme, lutte contre l'artificialisation des sols, rénovations de bâtiments et projets exemplaires sur le plan environnemental.

Préconisations

- **Approfondir le diagnostic de vulnérabilité** lors de la révision du PCAET afin d'affiner la connaissance des enjeux du territoire.
- Intégrer la **question du climat futur** pour tout projet de construction ou de rénovation de bâtiments (action H1.2, EX1.1 et EX1.4).
- Intégrer la question du **développement d'une culture du risque chez les habitants** dans l'action C1 : Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs du territoire. Par exemple, intégrer des messages spécifiques pour faire connaître les principaux aléas climatiques du territoire dans les sensibilisations et événements existants, réaliser un PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde).

Partie 3

Bilan du rôle de la CCGM et des acteurs du territoire

- Dynamique territoriale
- Portage technique
- Portage politique
- Appropriation communale



La Communauté de Communes Gally Mauldre peut s'appuyer sur une dynamique favorable et sur un écosystème d'acteurs sensibles aux enjeux environnementaux et moteurs.

Cette dynamique et volonté partagée est un facteur clé de réussite pour la mise en œuvre du PCAET, et une ressource majeure du territoire sur laquelle s'appuyer.

Des habitants sensibilisés et actifs, à leur échelle

Les analyses issues des entretiens avec les acteurs du territoire (communes, partenaires) et l'enquête grand public font ressortir le constat que les habitants du territoire sont sensibles aux enjeux environnementaux, et qu'ils agissent sur certains leviers à leur portée.

- **Les habitants ont globalement un rapport proche à la nature, et une sensibilité aux questions environnementales.** La préservation du vivant ressort comme l'un des secteurs sur lesquels il est le plus important d'agir pour les habitants du territoire. On constate par ailleurs, depuis quelques années, un essor des activités de nature (promenades, randonnées) et un intérêt croissant de la population autour de la préservation de la nature et à sa connaissance. Les incivilités dans les espaces naturels sont en forte baisse depuis quelques années.
- **Les habitants agissent pour réduire leurs impacts environnementaux, en particulier sur leur consommation.** On constate une demande croissante pour une consommation « responsable », notamment autour de l'alimentation (davantage de produits locaux, bio et de saison dans la restauration scolaire, essor des points de vente directs / à la ferme sur le territoire). Les habitants indiquent également agir sur leur consommation de biens.

- **La rénovation énergétique et les économies dans les logements font partie des préoccupations et actions principales des habitants.** Malgré un niveau de vie élevé sur le territoire, les habitants se sentent vulnérables à l'augmentation des prix de l'énergie. Les permanences organisées par Energies Solidaires connaissent une très bonne participation, tout comme les événements organisés sur les thématiques liés aux logements (webinaires, conférences). On constate toutefois une difficulté à traduire ces initiatives en actes de rénovation performants, notamment en raison du recul du dispositif national de soutien France Rénov'. Les habitants identifient le logement comme l'un des secteurs dans lequel ils ressentent le plus de besoins d'aides externes (moyens humains, financiers).
- **Dans le secteur de la mobilité, les habitants se tournent essentiellement vers les voitures électriques.** C'est aujourd'hui la solution qui fonctionne le mieux sur le territoire, en raison des problématiques liées au réseau de transport en commun, de l'éloignement assez important entre le lieu de vie et le lieu de travail des habitants, et facilité par le niveau de vie élevé du territoire qui facilite l'acquisition de voitures électriques.

Un écosystème d'acteurs et d'associations actifs et volontaires

Le territoire dispose d'un écosystème d'acteurs plutôt développé et volontariste.

- **L'association Energies Solidaires, engagée sur le territoire sur l'accompagnement à la maîtrise de l'énergie et par l'animation d'un Espace Conseil France Rénov'.** L'association réalise notamment un travail d'accompagnement et de conseil important auprès des habitants sur les enjeux liés aux économies d'énergie dans les logements, l'accompagnement aux démarches de rénovation énergétique et de changement des modes de chauffage.



- **L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA)**, œuvre depuis plus de 20 ans pour la préservation et la valorisation du territoire et du patrimoine, autour de 4 thématiques : l'agriculture, le territoire, l'environnement et le vivre ensemble. Ses actions sont très importantes afin d'animer et structurer le territoire.
- **La Vitrine du Développement Durable (LVDD)**, accompagne les habitants et les élus du territoire autour d'actions de sensibilisation, de préservation de l'environnement, à travers de multiples actions et événements : fresques, ciné-débats, repair-café, réseau d'entraides, défis et ateliers.
- **Le dispositif Eco-gardes**, dispositif bénévole unique en France pour la protection des espaces naturels. Ils assurent tout au long de l'année, un ensemble de missions pour la protection et la valorisation de l'environnement sur les espaces naturels, en coordination avec la CCGM et les communes.
- **Le Syndicat Mixte Seine-Ouest exerce la compétence GEMAPI sur le territoire de la CCGM**. Il met en place de nombreuses actions de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : entretien des cours d'eau et des aménagements, gestion et protection des zones humides, maîtrise des ruissellements, gestion de crises et sensibilisation.
- **La coopérative GallyWatt**, regroupement d'acteurs citoyens, travaillant à la promotion et au développement des énergies renouvelables citoyennes et locales.

Il est important de noter que parmi ces acteurs, certains portent aujourd'hui la plupart de leurs actions et de leur projet indépendamment du PCAET. Pour d'autres (Eco-Garde, Energies Solidaires, le SMSO), le PCAET et la CCGM ont été des éléments clés pour enclencher et / ou renforcer leur action territoriale.

Des acteurs privés engagés et moteurs

Plusieurs acteurs privés du territoire développent des initiatives pouvant s'inscrire dans la dynamique du PCAET, en favorisant notamment l'activité économique locale, la production et la distribution de produits de proximité, ou encore le lien social : La Briquèterie, Les Fermes de Gally, Les Deux Gourmands, La Chèvrerie de Manon, la Station V, ...

Les communes se saisissent des enjeux environnementaux et mettent en place de nombreuses actions

Les 11 communes du territoire se saisissent de leurs leviers d'action pour mettre en place des actions s'inscrivant dans les objectifs du PCAET. Malgré une hétérogénéité entre les communes, liée à la disparité de leurs ressources et de leurs caractéristiques territoriales, certains leviers sont largement saisis par les communes :

- La rénovation progressive de leurs bâtiments les plus énergivores, et le remplacement des modes de chauffages par des solutions moins polluantes
- Le remplacement de l'éclairage public par des LED et l'extinction nocturne totale ou partielle
- L'entretien et la préservation des espaces naturels, notamment via la sanctuarisation des terres dans les PLU, la création de jardins partagés,
- La limitation de la vitesse de circulation dans les centres-bourgs
- Des actions de sensibilisation autour de la transition écologique
- L'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques



Un portage technique important mais trop cloisonné

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

Depuis son élaboration, le PCAET fait l'objet d'une appropriation forte par le Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique de la CCGM, qui assure un portage majeur et une continuité essentielle dans le pilotage de la démarche.

La prise en main des actions du PCAET par les autres services et commissions est plus mitigée, et gagnerait à être renforcée pour accélérer le déploiement des actions du PCAET.

Une excellente prise en main par le Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique

Les agents du Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique disposent d'une **connaissance fine et approfondie du PCAET**. En poste lors de l'élaboration du PCAET, ils assurent **une continuité essentielle** pour faire vivre le PCAET, que ce soit en interne (auprès des autres services et des élus) ou en externe (vis-à-vis des communes, des partenaires).

Ils **portent de manière proactive les actions du PCAET** qui concernent directement leurs fonctions (rôle de conseil auprès des communes sur l'urbanisme, l'intégration paysagère des projets), mais aussi le pilotage des partenariats, l'animation de l'écosystème territorial, la coordination avec les services internes (communication, finance, développement économique), et l'accompagnement des élus (notamment du Vice-Président en charge de l'environnement, du développement durable, de la politique GEMAPI et de l'instruction du droit des sols). Par ailleurs, ils se sont également saisis de sujets nouveaux comme l'accompagnement des communes à la définition des ZAENR, en partenariat avec le CEREMA, dans une démarche saluée et reconnue par les communes et à l'échelle départementale.

Un pilotage des conventions plutôt positif

Le **pilotage des conventions avec les partenaires du territoire est plutôt positif** : les partenariats avec Energies Solidaires et le dispositif Eco-gardes fonctionne avec beaucoup de fluidité et apporte une valeur ajoutée significative à l'action territoriale. Les partenariats avec LVDD et l'APPVPA ont connu quelques difficultés en termes de coordination ou quelques ralentissements d'activité, mais sont des ressources précieuses, qui ont un apport territorial conséquent, et qui pourrait monter davantage en puissance.

Une prise en main mitigée par les autres services de la CCGM

L'**appropriation du PCAET par les autres services de la CCGM est moins satisfaisante que pour le Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique**. On constate que la majeure partie des services ne s'est pas approprié le document, ou n'en a qu'une connaissance superficielle, en particulier pour les agents arrivés récemment à la CCGM : les importantes évolutions dans l'organigramme de la CCGM l'expliquent en partie. S'il n'est pas attendu une connaissance approfondie du document par l'ensemble des services, il est essentiel pour la réussite du PCAET que les services s'approprient en profondeur les sujets et les volets du PCAET qui concernent leurs champs d'action.

Parmi les dynamiques positives, la prise en main du PCAET par le service Communication est remarquable, et a été souligné en interne comme en externe comme une valeur ajoutée très importante.

Dans l'ensemble, si l'**appropriation par le Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique est une réussite** de ce PCAET et un facteur clé des résultats observés à ce jour, il existe **une forme d'essoufflement, les moyens existants ne suffisent pas à porter l'ensemble du PCAET et le renforcement de l'appropriation par les autres services est nécessaire** pour assurer la poursuite et le renforcement du portage. Par ailleurs, **le manque de moyens humains s'est traduit par l'incapacité à aller chercher certaines subventions et financements, précieux pour la mise en œuvre des actions du PCAET**.



Malgré une volonté d'agir et un intérêt sérieux partagé par l'ensemble des élus, le portage politique du PCAET n'est aujourd'hui pas suffisant pour permettre l'atteinte de ses objectifs et ambitions

Une volonté d'agir et un intérêt sérieux partagé par l'ensemble des élus

A l'image de la dynamique territoriale et de la sensibilité des communes aux enjeux environnementaux, on constate une volonté d'agir et un intérêt pour les thématiques du PCAET partagé par l'ensemble des élus intercommunaux. En particulier, l'appropriation et le portage du PCAET par le Vice-Président en charge de l'environnement, du développement durable, de la politique GEMAPI et de l'instruction du droit des sols est à souligner.

Une gouvernance intercommunale non-efficace

Toutefois, la gouvernance du PCAET au niveau intercommunal rencontre des difficultés et ne s'avère pas suffisamment efficace :

- **Le pilotage du PCAET par les Commissions de la CCGM**, tel qu'il a été prévu lors de l'élaboration du PCAET, **ne fonctionne pas comme il aurait dû**. On constate un manque d'intégration et de lien avec le PCAET dans la plupart des Commissions (qui devraient porter le PCAET à leurs niveaux et non simplement en faire un état général). On constate également un manque de transversalité entre les différentes Commissions, qui ne permet pas d'assurer la gouvernance prévue du PCAET.
- **Le Comité de Pilotage du PCAET**, qui avait vocation à se réunir 2 fois par an, a progressivement cessé de se tenir, en raison d'un manque d'adhésion général. Le sujet n'a pas fait l'objet d'une priorisation de la part d'une partie des élus.
- De manière générale, les élus ont souligné **un manque de projet commun et de vision partagée à l'échelle intercommunale**. Héritée de la construction de la CCGM, ces lacunes se sont traduites dans le PCAET. A titre d'exemple, les élus de la CCGM n'ont aujourd'hui pas de position commune sur l'action à avoir sur les transports en commun, ce qui ne permet pas de résoudre les dysfonctionnements constatés sur ce sujet. A ce stade, le PCAET, qui aurait pu être un document fédérateur, n'a pas suffi à combler un manque de vision commune à l'échelle intercommunale.
- *On constate toutefois que quelques projets intercommunaux ont pu fédérer les élus et apporter des réalisations significatives, comme la mise en place des Fonds de Concours aux communes, ou encore l'Analyse des Besoins Sociaux. Ces exemples illustrent la capacité à porter des projets d'ampleur de manière commune, ce qui n'a pas suffisamment au lieu dans le cadre du PCAET sur ces premières années.*



Bien que la mise en place d'actions concourant au PCAET par les communes soit à souligner, et que plusieurs projets collaboratifs ont bien fonctionné, on constate globalement un manque de coordination entre les communes et avec l'intercommunalité, qui représente un frein au déploiement de l'action territoriale.

Une action communale positive, autour de quelques projets fructueux avec la CCGM

Le bilan met en avant une action communale sur les thématiques du PCAET. Au-delà des actions mises en place sur la plupart des communes et listées précédemment, on constate plusieurs projets exemplaires mis en place par certaines communes, par exemple :

- La mise en place d'un Contrat en Energies Partagées (CEP) avec Energies Solidaires, à Bazemont
- La déclinaison du Schéma Directeur des Liaisons Douces à l'échelle de plusieurs communes (Chavenay, Saint-Nom-la-Bretèche, Maule, ...)
- Des projets de restauration scolaire utilisant une production alimentaire locale (Chavenay, Mareil-sur-Mauldre)
- Projet de création d'une Maison du Développement Durable à Maule
- Projet de panneaux solaires sur l'école de Crespières

Par ailleurs, **certains projets ont fait l'objet d'une coopération notable entre les communes et la CCGM**, notamment pour la conception de projets à critères environnementaux forts.

Exemples : projet Sainte-Gemme à Feucherolles, projet du Moulin à Mareil-sur-Mauldre, projet d'entreprise de pansements connectés à Davron (qui n'a pu voir le jour faute de recours de tiers), déclinaison des balades thermiques par commune, appui de la CCGM à la communication des communes ne disposant pas de moyens dédiés, appropriation et définition des ZAENR, mise en place historique du service instructeur ADS au sein de la CCGM, rôle de conseil en urbanisme assuré par le Pôle Aménagement de la CCGM (certaines Communes utilisent ce Conseil de manière réfléchie et efficiente).

Une appropriation insuffisante du PCAET par les communes, et une coordination encore insuffisante

On constate toutefois une appropriation du PCAET insuffisante par les communes, sur laquelle les communes portent elles-mêmes un regard critique. **Aujourd'hui, l'essentiel des actions communales sont portées sans les rattacher nécessairement au cadre du PCAET.**

Par ailleurs, **l'articulation entre la CCGM et les communes en termes de suivi des actions est poussif** : un reporting des actions communales a pu être réalisé en 2023 sur les années 2021, 2022 et 2023, et seule une partie des communes ont également pu proposer un bilan sur les années 2024 et 2025.

De plus, **plusieurs thématiques clés du PCAET pèchent aujourd'hui par un manque de coordination et coopération entre les communes et la CCGM**. A titre d'exemple, il n'existe aujourd'hui aucune coordination entre les communes ou avec la CCGM sur la rénovation énergétique du bâti public, alors que la mise en place d'une stratégie mutualisée (via un SDIE ou un CEP) pourrait permettre d'amplifier le rythme de rénovation, de permettre des économies d'échelles, et de faciliter les investissements.

« L'éthique collective du courage est la seule durable »

Cynthia Fleury

Synthèse du bilan du PCAET

- Ses apports et limites actuelles
- Que retenir de ce bilan ?



Les attentes autour du PCAET et son apport actuel

Le PCAET de la Communauté de Communes Gally Mauldre a vocation à orchestrer un projet territorial de transition écologique, mais aussi à renforcer plusieurs dynamiques clés :

- La prise en main par la CCGM (élus et agents) des enjeux de la transition et de ses leviers d'action (directs et indirects)
- La mobilisation des acteurs du territoire et coopération autour des sujets de la transition (habitants, associations, partenaires institutionnels)
- La coordination et la coopération entre les communes, et avec la Communauté de Communes.

A mi-parcours, le bilan des apports du PCAET est mitigé.

Le bilan met en lumière un avancement hétérogène de la mise en œuvre des actions du PCAET à mi-parcours, avec des thématiques qui connaissent une dynamique positive et des réalisations concrètes (urbanisme, mobilités actives, préservation des espaces naturels), et des thématiques qui rencontrent des freins ou dont les acteurs du territoire peinent à se saisir pleinement (transports en commun, achats responsables, énergies renouvelables)

La prise en main du PCAET et des leviers de transition écologique par le Pôle Environnement est excellente, mais celle des autres services et du Conseil Communautaire est trop hétérogène. Ceci génère de nombreux freins au déploiement de certaines actions et certaines thématiques, ainsi qu'à la conversion des moyens en résultats.

La mobilisation des acteurs du territoire autour de coopérations est mitigée. La mise en place et le suivi de plusieurs conventions fructueuses avec les partenaires territoriaux est positive. En revanche, le PCAET n'est pas aujourd'hui un catalyseur de cette action territoriale.

La coordination et coopération entre les communes et avec la CCGM n'est pas encore assez développée dans le cadre du PCAET, qui ne parvient pas encore à fédérer les communes à l'intercommunalité et à favoriser la création de synergies.

Ce qu'est le PCAET aujourd'hui

- ✓ Un document **porté et approprié par le Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique et le VP**, qui l'exécutent au mieux, dans la limite de leurs compétences et de leurs moyens

Ce à quoi il doit tendre

- ✗ Un document **infusé dans l'ensemble des politiques publiques de l'interco**, dont chaque Commission / service doit s'emparer, coordonner les acteurs de la thématique, et mettre en œuvre ses leviers d'action
- ✗ Un document **fédérateur à l'échelle du territoire**, qui renforce la **cohésion intercommunale** et la coordination autour de **projets partagés**
- ✗ Un document qui se **décline dans les communes**, à travers **l'appropriation des actions pertinentes** à la main des communes, et **un rôle de relai** des actions de la CCGM et des partenaires sur les autres thématiques



A mi-parcours, **le bilan territorial** de l'évolution des thématiques de la transition écologique **est positif et encourageant**

Toutefois, **le PCAET ne donne pas la pleine mesure de ce qu'il devrait** apporter et des freins structurants existent. En particulier, le PCAET n'a pas suffi à combler **un manque de projet commun / vision partagée à l'échelle intercommunale**

Il existe une **réelle capacité à mieux faire** et à ce que le PCAET catalyse une montée en puissance majeure de la transition écologique sur le territoire

« Il doit exister une réelle capacité à réussir ce qui est nécessaire »

Préconisations et pistes d'amélioration

- Mise en conformité réglementaire
- Pistes d'amélioration pour la mise en œuvre des actions
- Bilan des enjeux et préconisations pour le pilotage du PCAET

Mise en conformité réglementaire





Depuis l'adoption définitive du PCAET de la CC Gally-Mauldre en 2023, plusieurs évolutions réglementaires ont émergé. Pour certaines d'entre elles, la mise en application, antérieure à 2025, a une incidence sur des actions inscrites dans le PCAET, ou qui pourraient intégrer le PCAET dans la deuxième partie de sa mise en œuvre (2026-2028).

Le tableau ci-dessous récapitule les principales évolutions à prendre en compte et leur incidence sur le PCAET :

Sujet	Loi	Calendrier	Exigences réglementaires	Incidence pour la CC Gally-Mauldre
Achats responsables	Loi Climat et Résilience (22/08/2021)	Application depuis le 1 ^{er} janvier 2023	Obligation pour les collectivités territoriales dont le montant d'achats annuels dépasse 50M€ d'élaborer un SPASER	Non concerné - Opportunité Achats annuels < 50 M€
Achats responsables	Loi Climat et Résilience (22/08/2021)	Application à partir du 22 août 2026	100% des marchés publics notifiés au cours d'une année comportent au moins une considération environnementale	A prendre en compte
Achats responsables	PNAD 2022-2025	A partir de fin 2025	30% des marchés publics notifiés au cours d'une année comportent au moins une considération sociale	A prendre en compte
Achats responsables	Loi Climat et Résilience (22/08/2021)	Application à partir du 22 août 2026	100% des marchés supérieurs aux <u>seuils européens</u> incluent des conditions d'exécution prenant en compte des considérations sociales	A prendre en compte
Achats responsables	Loi AGECE (10/02/2020) - (décret 21 février 2024)	A partir de 2024, seuils réhaussés en 2027 et 2030	Les biens acquis sont issus du réemploi ou de la réutilisation, ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 à 100 % selon le type de produit <i>(liste des catégories de produits concernés à retrouver dans le décret n° 2024-134 sorti le 21 février 2024)</i>	A prendre en compte
Restauration collective	Loi Climat et Résilience (22/08/2021)	Application depuis le 1 ^{er} janvier 2023	Les collectivités volontaires peuvent désormais expérimenter une option végétarienne quotidienne.	Opportunité Mis en place dans certaines communes
Objectif ZAN	Loi Climat et Résilience (22/08/2021)	Application depuis le 1 ^{er} janvier 2023	- Diviser par 2 le rythme de bétonisation entre 2021 et 2031 - Atteindre Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050	Pris en compte dans le cadre du SDRIF-E. Le SCoT, puis les PLU devront être mis en compatibilité
Obligation formation écoconduite	Loi Climat et Résilience (22/08/2021)	Application depuis le 1 ^{er} janvier 2023	Les collectivités locales gérant un parc de plus de 20 véhicules développent des actions de formation ou de sensibilisation à l'écoconduite pour les conducteurs de ces véhicules (Article 136)	Non concerné - Opportunité Parc de moins de 20 véhicules



Sujet	Loi	Calendrier	Exigences réglementaires	Incidence pour la CC Gally-Mauldre
Construction & aménagement	Loi AGECE (10/02/2020)	Application depuis le 1er janvier 2022	Obligation de réaliser un diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets (PEMD) dans le cadre d'un projet de démolition pour une surface supérieure à 1 000 m ²	A prendre en compte si opérations concernées
Tri à la source des biodéchets	Loi AGECE (10/02/2020)	Au plus tard le 1 ^{er} janvier 2024	Généralisation du tri à la source pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.)	Pris en compte La CCGM propose aux habitants la possibilité d'acquiescer un composteur individuel
Réduction des déchets produits	Loi AGECE (10/02/2020)	Application depuis le 1er janvier 2025	- Réduire les déchets ménagers et assimilés de 15% d'ici 2030 - Tendre vers 100% de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025 - Fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 - Atteindre en 2023 une proportion de 5% des emballages réemployés mis sur le marché et 10% en 2027 - Interdire progressivement la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables	A prendre en compte
Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	Loi Grenelle 2	Application depuis le 1er janvier 2012	L'obligation d'élaboration et d'adoption du PLPDMA incombe à la collectivité ou au groupement de collectivités qui détient la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA). Cette compétence peut avoir été déléguée (par exemple, à un syndicat mixte de collecte des DMA). Dans ce dernier cas, c'est le délégataire qui doit élaborer et adopter le PLPDMA.	A prendre en compte PLPDMA du SIEED existant. Reprise de la compétence par la CCGM sur les 11 communes suite à la dissolution du SIEED
Numérique responsable	Loi REEN - Décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022	Application depuis le 1er janvier 2025	Elaboration d'une stratégie numérique responsable pour les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants	Non concerné - Opportunité
Energies renouvelables	LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 dite "d'accélération des EnR"	À préciser	Les communes peuvent décider de zones d'accélération des ENR traduisant des zones jugées préférentielles et prioritaires pour le développement des différentes filières, dans le but d'atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux	Pris en compte Les ZAENR ont été identifiées par les Communes, grâce au relai réalisé par la CCGM. Les ZAENR doivent être intégrées aux évolutions des PLU.



Sujet	Loi	Calendrier	Exigences réglementaires	Incidence pour la CC Gally-Mauldre
BEGES Patrimoine et Compétences	Article L. 229-25 du code de l'environnement	En vigueur	Le Bilan GES réglementaire est obligatoire pour l'État, les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres Personnes Morales de droit public employant plus de 250 personnes. Il doit être actualisé tous les 3 ans à minima.	Non concerné – Opportunité <u>Préconisation BL évolution :</u> <i>réaliser un BEGES P&C pour renforcer l'exemplarité de la CCGM</i>
Plan Air Renforcé	Loi LOM (2019)	Application depuis 2022	Les PCAET établis sur les EPCI de plus de 100 000 habitants ou les EPCI de plus de 20 000 habitants couverts partiellement ou intégralement par un PPA définissent un plan d'action en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux prévus au niveau national en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement.	A prendre en compte Dans le cadre de la révision du PCAET
Risque - Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)	Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite <i>loi Matras</i> , le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif aux PICS	S'en doter avant le 26 novembre 2026	L'élaboration du PICS est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre lorsqu'au moins une de leurs communes membres doit élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS). Les EPCI concernés doivent se doter de leur PICS avant le 26 novembre 2026 (délai de 5 ans après la promulgation de la loi <i>Matras</i> du 25 novembre 2021).	A prendre en compte 3 communes concernées par le PPRI de la Vallée de la Mauldre (Mareil, Maule, Montainville), et 3 par le PPRI du ru de Gally (Chavenay, Crespières, Davron). Certaines Communes ont élaboré un PCS. Un PICS est en cours de réflexion à l'échelle de la CCGM
Budget vert	Article 191 de la loi de finances pour 2024, précisé par le décret du 16 juillet 2024		L'obligation concerne toutes les collectivités de plus de 3500 habitants. Elle consiste en 2024 en : 1) Une analyse sur des natures de dépenses a priori les plus impactantes sur le volet climatique 2) L'étude des dépenses du volet investissement du Compte administratif 2024 du budget principal et des budgets annexes En 2026, le périmètre s'étendra à l'analyse sur le volet biodiversité, et en 2028 aux autres dimensions environnementales	A prendre en compte La démarche a été réalisée sur 2024. Elle devra être reproduite annuellement et progressivement étendue. <u>Préconisation BL évolution :</u> <i>faire du budget vert une démarche d'arbitrage pour favoriser la transformation écologique lors de la préparation budgétaire</i>



Synthèse des évolutions réglementaires à prendre en compte

Au regard des évolutions réglementaires décrites dans le tableau précédent, il est recommandé à la CCGM de s'assurer :

- De **prendre en compte à court terme les obligations portant sur les achats responsables** : intégration de clauses environnementales dans 100% des marchés publics, de clauses sociales dans au moins 30% ;
- De **veiller à l'intégration des considérations sociales** dans les marchés supérieurs aux seuils européens, au renforcement progressif de la **part de biens acquis issus du réemploi ou de la réutilisation**
- **Dans le cadre de l'exercice de la compétence Déchets** à l'échelle des 11 communes, de réaliser un **PLPDMA** et de mettre en place les dispositions permettant l'atteinte des **objectifs de la loi AGE**
- De se doter en 2026 d'un **Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)** - *Un PICS est actuellement à l'étude et un budget sera intégré au BP2026*

Des propositions pour renforcer l'exemplarité de la collectivité

Par ailleurs, pour **renforcer sa feuille de route de transition écologique** et son exemplarité, il est conseillé à la CCGM de s'emparer en priorité des opportunités suivantes :

- **Réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) portant sur le Patrimoine et les Compétences de la CCGM.**
 - Cette démarche est complémentaire au PCAET et porte sur un périmètre interne à la CCGM. Le BEGES permet d'évaluer les volumes d'émissions de GES liés directement ou indirectement à la Communauté de Communes, et d'identifier des leviers d'action pour les réduire.
 - Le BEGES peut également être réalisé pour une ou plusieurs communes du territoire. Il peut faire l'objet d'une démarche mutualisée entre la CCGM et une ou plusieurs communes
- **Approfondir la démarche Budget Vert et en faire une démarche d'arbitrage pour favoriser la transformation écologique lors de la préparation budgétaire**
 - Portant depuis 2024 sur l'analyse des dépenses au regard du changement climatique, elle sera progressivement étendue au volet biodiversité (2026) puis aux autres dimensions environnementales en 2028
 - Le Budget Vert est non seulement un moyen de suivre et rendre compte des moyens mis en place pour remplir les objectifs de transition écologique de la CCGM (réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES, consommations de ressources...) mais aussi un outil pour tendre vers une politique environnementale transversale dans l'administration.



Des documents cadres supra-territoriaux révisés

Au-delà de ces évolutions réglementaires, plusieurs documents programmatiques cadres ont été révisés ou sont en cours de révision :

- **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)** mise à jour en 2020, et dont la 3ème édition (SNBC3) est en cours de finalisation (SBNC3). Les premières orientations ont été présentées le 12 décembre 2025.
- **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)** révisée en 2019, et dont la 3ème édition (PPE3) est en cours de finalisation et devrait être publiée courant 2026.
- **Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E)** approuvé par décret du 10 juin 2025
 - *Suite à l'adoption du SDRIF-E, le SCoT de la CCGM devra être mis en compatibilité avant juin 2028, et l'ensemble des PLU communaux devront eux-mêmes être mis en compatibilité avec le SCoT approuvé dans un délai d'un an maximum après l'approbation de celui-ci.*
- **Stratégie Française Energie Climat (SFEC)** et ses déclinaisons publiées en 2024 (à noter que la SFEC sera révisée tous les 5 ans)
- **Loi de Programmation Energie Climat (LPEC)** (à noter que la LPEC sera révisée tous les 5 ans)
- **La 3ème édition du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3)** présenté le 10 mars 2025

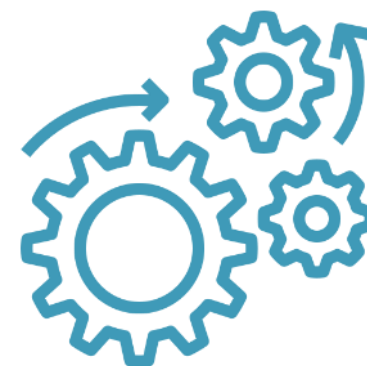
La révision de ces documents cadres se traduira sur le territoire de la CCGM par les incidences suivantes :

- **Le SCoT de la CCGM devra être mis en compatibilité avec le SDRIF-E** avant juin 2028, et **l'ensemble des PLU communaux devront eux-mêmes être mis en compatibilité avec le SCoT** approuvé dans un délai d'un an maximum après l'approbation de celui-ci.
- **Le prochain PCAET de la CCGM devra intégrer les objectifs et orientation issus de l'ensemble de ces documents cadres**
 - *La révision du PCAET pourra également être saisie par la CCGM pour la mise à jour du **Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air (PAQA)**, réglementaire pour tous les EPCI en Ile-de-France*
 - *Le PCAET devra également intégrer les évolutions méthodologiques réglementaires (exemple : décret du 29 décembre 2025 pour l'intégration de l'état des lieux de la production de froid, des réseaux de froid et des objectifs de production de froid)*
 - *Le PCAET intégrera également les zones d'accélération des énergies renouvelables définies par les communes dans sa stratégie énergétique*



Dans le cadre des révisions à venir du SCoT et du PCAET, il est recommandé à la CCGM d'étudier l'opportunité de réaliser un **SCoT valant PCAET**

Pistes d'amélioration pour la mise en œuvre des actions





Un habitat rénové et un urbanisme qui protège les sols

H1 : Développer massivement la rénovation énergétique des logements en accompagnant les particuliers et en fédérant les acteurs professionnels de la rénovation

- Transformation de la convention avec Energies Solidaires en Pacte Territorial France Rénov' tripartite avec le CD78, permettant d'abonder à hauteur de 50% le subventionnement d'Energies Solidaires
- Poursuite du partenariat CCGM-Energies Solidaires, besoin de renforcer le reporting des actions
- Essoufflement du dispositif d'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation avec la baisse des aides de l'Etat

H2 : Mettre en œuvre un urbanisme qui favorise les constructions vertueuses et réduit l'artificialisation et l'imperméabilité des sols

- Le SCoT de la CCGM devra être mis en compatibilité avec le SDRIF-E avant juin 2028, et l'ensemble des PLU communaux devront eux-mêmes être mis en compatibilité avec le SCoT approuvé dans un délai d'un an maximum après l'approbation de celui-ci
- Lors des révisions des documents d'urbanisme, tendre vers une exemplarité environnementale : déploiement ENR, végétalisation, meilleure maîtrise des eaux pluviales, ...
- Poursuite et montée en puissance de la lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, notamment autour des projets exemplaires et de la mise en œuvre des injections ZAN / SDRIF-E à l'échelle communale
- Formation ZAN pour élus et agents techniques de la CCGM, qui doit permettre aux Communes de prendre en main l'enjeu ZAN au regard de l'évolution du SCoT et des PLU communaux.



Une mobilité active et une intermodalité fortement développées

M1 : Développer des services de transport en commun performants et favoriser l'intermodalité

- Poursuite du dialogue avec Ile-de-France Mobilités afin de travailler à l'amélioration des réseaux sous leurs gestions
- Projet d'implantation du COB (Centre Opérationnel de Bus) sur le territoire, nécessaire pour le développement des lignes de transports
- Evolution du TàD, changement d'interlocuteur sur le système
- Amélioration de la desserte pour les collégiens
- Favoriser les déplacements travail/domicile, accès au Tram T13 pour aller à Paris
- Projet de mise en place d'un réseau de vélos électriques à la gare de Saint-Nom

M2 : Favoriser le développement de modes actifs sécurisés et attractifs

- Poursuite de la mise en place du Plan Vélo, amélioration du maillage sur l'ensemble du territoire
- Validation du prolongement de la ligne V9 (du VIF) jusqu'à Feucherolles
- Poursuite des actions d'apaisement des centres villes
- Expérimentation et promotion du pédibus dans les communes

M3 : Réduire la pollution de l'air liée au transport de marchandises et aux voitures

- Suite à la dissolution du SIEED, le service public de gestion des déchets ménagers sera géré directement par la CCGM. Poursuite de la décarbonation des véhicules de collecte des OM au fur et à mesure des marchés.
- Mise en place de véhicules électriques et au biocarburant BioGNV pour la collecte des déchets depuis le 1^{er} janvier 2026
- Etude prospective sur des solutions de véhicules autonomes à destination des entreprises, à l'initiative de l'INRA
- Convention avec BlaBlaCar Daily prolongée jusqu'à juin 2026



Une agriculture qui poursuit sa transition écologique et un patrimoine naturel préservé

A1 : Poursuivre et accompagner l'adoption de pratiques agricoles vertueuses pour le climat et la biodiversité

- Poursuite des actions déployées par l'APPVPA auprès des agriculteurs, notamment dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial
- En attente des conclusions de l'étude en cours avec la Chambre d'Agriculture pour identifier les lignes directrices et leviers d'actions à prioriser

A2 : Renforcer la production agricole locale et la consommation de produits alimentaires locaux par un Plan Alimentaire Local

- La révision du SCoT permettra une mise en œuvre du ZAN, possible grâce à la « pastille » accordée par le SDRIF-E le long de la RD30, permettant de sanctuariser des terres agricoles
- Une formation ZAN aura lieu auprès des élus et agents
- En attente des conclusions de l'étude par la Chambre d'Agriculture concernant les besoins réels des agriculteurs en matière de logements
- Poursuite du développement de transformateurs et points de distribution locaux, notamment en utilisant la pastille du SDRIF-E.

- Mettre en valeur les richesses locales et favoriser les commerces de proximité.

A3 : Développer et restaurer les espaces naturels et les réservoirs de biodiversité

- Réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunale
- Suivi et reporting de gestion sur la question de l'eau – par la collectivité et les entreprises gestionnaires comme Veolia
- Amélioration de la qualité écologique, piscicole et hydraulique de la Mauldre (reméandrage, renaturation, etc.).
- Maîtrise des risques d'inondation : restauration de zones d'expansions de crues.
- Amélioration de la connexion entre le cours d'eau et ses milieux connexes (zones humides).
- Recrutement de bénévoles éco-gardes pour renforcer les missions sur le terrain
- Installation de panneaux d'information sur la nature et la biodiversité dans chaque Commune
- Faire connaître le territoire à plus grande échelle et mettre en valeur le patrimoine local via le guide du routard



Une culture commune et la mobilisation de tous les acteurs

C1 : Sensibiliser et mobiliser tous les acteurs du territoire

- Renforcement de la communication en cours, avec l'arrivée récente de la responsable communication CCGM
- Besoin de renforcer le relai de communication communal, notamment via un appui humain et technique de la CCGM
- Reprise progressive des actions de LVDD, en s'appuyant sur des formats et ateliers à succès
- Projet de la maison du DD à Maule
- Continuer la communication concernant l'extension des consignes de tri (ECT)
- Passer de la « sensibilisation » à l'aide à l'action – aller plus vers le « faire » que le « savoir »
- Proposer d'avantage d'ateliers sur plusieurs séquences types et dans des lieux permanents pour faciliter les déplacements
- Prendre en charge certains déplacements pour accueillir plus de participants aux événements

Pilotage et suivi du PCAET :

- Plusieurs besoins et pistes d'améliorations identifiées : renforcement du portage politique intercommunal et de l'appropriation communale, renforcement des moyens humains dédiés à l'animation du PCAET, amélioration continue de la communication autour du PCAET



Des collectivités exemplaires (intercommunalité et communes)

EX1 : Adopter des pratiques exemplaires dans la gestion des bâtiments publics

- Accompagner les communes, post-élections municipales, à se saisir du CEP, en se basant sur le retour d'expérience de Bazemont
- Mettre en place un suivi et des moyens mutualisés pour accélérer la rénovation du bâti public et optimiser les coûts
- Etudier la faisabilité d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique à l'échelle des 11 communes
- Mettre en place des actions style défis collectifs de réduction des consommations sur les bâtiments communaux
- Réaliser une trame noire à l'échelle du SCOT.
- A l'issue des élections municipales, organiser une « mise à niveau » sur les enjeux énergie-climat à destination des élus et agents
- Rénovation de l'ALSH de l'Ouest : vocation de pédagogie à destination des enfants et parents (démonstrateur)
- Réaliser une zone d'activité exemplaire près de la RD30 pour sanctuariser les zones agricoles et naturelles sur le reste du territoire
- Réaliser un SCOT qui promeut des règles de construction adaptées aux futures zones d'activités économiques

EX2 : Réaliser des achats et des investissements responsables

- Mieux cadrer la réalisation de l'exercice pour utiliser son potentiel de sensibilisation et de modifications des pratiques d'achats/investissements.
- Orienter le fonds de concours de la CCGM sur des critères « PCAET »
- Meilleure prise en compte des critères environnementaux sur du long terme
- Besoin de formation des services et des élus à l'intégration des critères environnementaux
- Réaliser une feuille de route « achats responsables »
- Poursuite du renouvellement vers de l'électricité au fil de l'eau



Une économie locale renforcée par le développement de filières et la consommation de produits locaux

E1 : Développer des emplois et services locaux en faveur de la transition écologique

- Réorienter l'action E1.1 en renforçant le caractère de soutien aux commerces existants
- Résultats de l'étude sur le développement économique attendus pour définir les actions à mener
- Aménagement de la pastille SDRIF-E avec des commerces et artisans locaux
- Films promotionnels sur le commerce local
- Créer sur le territoire le format d'épicerie le plus adapté (AMAP, EPI, etc.)
- Soutenir les initiatives privées (Briqueterie, Station V, Les deux Gourmands)

E2 : Mobiliser les acteurs économiques locaux vers des pratiques exemplaires sur l'énergie et les ressources

- Guide de bonnes pratiques en cours de réalisation avec la CMA
- Poursuite de la coopération avec les chambres, des rencontres économiques (réorienter leur format avec l'aide de la Briqueterie)



Une production d'énergies renouvelables maîtrisée et modérée

ENR1 : Faire connaître les énergies renouvelables (EnR) et soutenir les projets citoyens

- Convention avec Gally Watt
- Faire connaître l'association Gally Watt pour faire émerger des projets citoyens
- Faire évoluer les documents d'urbanisme afin d'intégrer les dispositifs ENR dans le maximum de projet immobiliers et d'intérêt collectif

ENR2 : Faire émerger des productions locales d'énergie renouvelable

- Définition des zones d'accélération sur toutes les communes.
- Appropriation des enjeux de méthanisation par les élus



Un Schéma Directeur des Energies Renouvelables (SDENR) peut être un outil pour faciliter le déploiement des ENR sur le territoire, stratégique et opérationnel.

Bilan des enjeux et préconisations pour le pilotage du PCAET





Pour renforcer la dynamique encourageante de son PCAET, et lever les freins qui brident aujourd'hui certaines de ses actions, la Communauté de Communes Gally-Mauldre dispose de plusieurs leviers. **5 pistes d'améliorations structurantes émergent de ce bilan** et doivent être saisies par la collectivité.

Les leviers de la CCGM

Infuser le PCAET dans l'ensemble des démarches de la CCGM

- Un PCAET encore trop « cloisonné »
- En faire une **démarche ensemble**
- Brique majeure d'un **Projet de Territoire**
- PLPDMA, SCoT-AEC, PICS, Budget Vert, ...

Trouver de « grands projets » fédérateurs

- CEP mutualisé entre les communes
- Posture commune sur les transports
- Déchetterie intercommunale exemplaire
- Centre Opérationnel de Bus
- Siège CCGM sans artificialisation

Mieux connaître et activer ses leviers financiers

- Fonds de concours orienté PCAET
- Budget participatif
- Systèmes financiers innovants
- Budget vert « pilote »
- Contrat d'Objectif Territorial
- Appels à projets

Se donner des moyens (humains) et du temps

- Les moyens humains comme **facteur clé de réussite**
- Des thématiques qui manquent de moyens
- Recrutement et **formation**
- **1 ETP chargé.e de mission PCAET**

Expérimenter pour trouver sa gouvernance

- Pilotage par les **Commissions** à ajuster
- Renforcement du rôle des **communes**
- Un **COPIL PCAET** central



Infuser le PCAET dans l'ensemble des démarches de la CCGM

Certains freins au déploiement du PCAET résident dans l'hétérogénéité de son portage et de son appropriation par les différentes Commissions et les services. La démarche est aujourd'hui essentiellement portée par le Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique et son Vice-Président : **le PCAET est trop cloisonné.**

Pour renforcer son portage en transversalité, il est nécessaire que le PCAET soit **traduit dans les autres démarches** cadres du territoire : il s'agit d'en faire à la fois une **démarche « chapeau »** des politiques territoriales et un **document « ensembleur »** articulé avec les politiques publiques et documents programmatiques de tous les secteurs.

Quelques exemples de démarches dans lesquelles infuser le PCAET :

- **SCoT / SCoT-AEC** : la révision du SCoT est une excellente opportunité d'en faire un SCoT valant PCAET, permettant d'assurer une cohérence entre ces démarches, d'en faire un document de planification exemplaire sur les enjeux énergie-climat, et d'intégrer une vision prospective à long terme d'un territoire résilient ;
- **PLPDMA** : en faire une démarche majeure de prévention des déchets, et de synergie avec les acteurs économiques du territoire, de déploiement de l'économie circulaire et d'économie de la fonctionnalité ;
- **Plan Intercommunal de Sauvegarde** : l'ensemble des communes disposent d'un PCS ou sont en cours de réalisation d'un PCS, et un PICS est en cours de réalisation en 2026. C'est une démarche structurante d'adaptation au changement climatique, qui répond entièrement à l'enjeu d'infuser le PCAET dans cette démarche opérationnelle ;
- **Budget Vert** : il est recommandé d'approfondir la démarche Budget Vert et en faire une démarche d'arbitrage pour favoriser la transformation écologique lors de la préparation budgétaire.

Le PCAET doit servir de **brique fondamentale à la mise en place d'un « Projet de territoire »**, qui déclinerait de manière transversale et thématique les orientations et les objectifs du territoire en termes de transition écologique.



Trouver de « grands projets » fédérateurs

De manière générale, les élus ont souligné un **manque de projet commun et de vision partagée à l'échelle intercommunale**, héritée de la construction de la CCGM et constatée dans le PCAET.

Le PCAET doit **devenir un document fédérateur**, pour alimenter et renforcer la vision à l'échelle intercommunale. Pour ce faire, il semble nécessaire de trouver et co-construire **des « grands projets » qui fassent l'unanimité et fédère les élus, et les communes.**

Quelques exemples de démarches fédératrices :

- L'Analyse des Besoins Sociaux a eu pour vocation d'offrir une vision objective des besoins des habitants et vise à alimenter les politiques sociales de la CCGM
- CEP (Conseil en Energie Partagé) ou SDIE (Schéma Directeur Immobilier Energétique) mutualisé à l'échelle des communes ;
- Posture et plaidoyer porté par rapport à Ile-de-France Mobilités et la Région sur les transports en commun ;
- Création d'une déchetterie intercommunale exemplaire sur le plan environnemental ;
- Projet de Centre Opérationnel de Bus pour répondre aux enjeux de transports en commun, et intégration de projets d'énergie renouvelables (ombrières par exemple) ;
- Création du siège de la CCGM sans artificialisation des sols et avec des exigences environnementales fortes.



Mieux connaître et activer ses leviers financiers

Le **financement des actions du PCAET** et de la transition écologique est un enjeu clé et un facteur majeur de réussite. La Communauté de Communes Gally-Mauldre peut jouer sur **plusieurs leviers et programmes financiers** pour se doter de ressources et renforcer ses moyens :

- **Fonds de concours pour les communes** : c'est un levier possible de déclinaison communale du PCAET, en demandant par exemple à ce que les fonds de concours proposés soient nécessairement liés à une fiche action du PCAET ;
- **Aider financièrement** les acteurs du territoire à rénover leurs bâtiments et changer leurs modes de chauffage ;
- Mettre en place un **budget participatif** pour financer des projets citoyens pour améliorer le cadre de vie ;
- Trouver des **systèmes financiers innovants** qui accompagnent les projets de transition (exemple : marché de collecte des déchets basé sur l'économie de la fonctionnalité) ;
- Renforcer le **suivi financier en lien avec le budget vert** pour mieux piloter les investissements de la CCGM en faveur de la transition écologique et la préservation de l'environnement ;
- **Contrat d'Objectif Territorial** avec l'ADEME ;
- Se saisir de tous les **appels à projets possibles** (nécessitant un investissement initial en termes de formation et de moyens humains dédiés, rapidement amorti).



Expérimenter pour trouver sa gouvernance

La gouvernance du PCAET au niveau intercommunal rencontre des difficultés et ne s'avère pas suffisamment efficiente. Dans la continuité des élections municipales, la réorganisation de la gouvernance du PCAET est à entreprendre pour se doter des instances nécessaires pour porter et piloter la démarche.

La mise en place de la gouvernance doit se faire **dans une logique d'expérimentation**, en évoluant au fil du temps et des enjeux.

Plusieurs instances doivent contribuer à cette gouvernance :

- **Pilotage par les Commissions** : l'initiative mise en place lors de la construction du PCAET est pertinente et adaptée au besoin de transversalité et d'appropriation. Si les résultats de cette organisation sont mitigés pour le moment, cette structuration ne doit pas être abandonnée et doit être relancée et ajustée pour répondre au mieux aux besoins.
- Pour renforcer l'implication des **communes** dans la gouvernance, il est proposé de s'appuyer sur des **référents environnement** au sein des Commissions des communes, qui soient un relai (ascendant et descendant) entre les politiques communales et le portage du PCAET au niveau de la CCGM
- **COPIL PCAET** : garant de l'animation et de la gouvernance du PCAET, le COPIL doit être maintenu et régularisé, en ajustant si besoin son mode de fonctionnement et son organisation. Un premier COPIL PCAET pourrait se tenir en septembre 2026 pour **définir les chantiers à mener** sur la base de ce bilan.



Se donner des moyens (humains) et du temps

Les moyens humains dédiés directement ou indirectement à la mise en œuvre du PCAET sont **une ressource clé et un facteur majeur de réussite** de la démarche.

Dans l'ensemble, si l'appropriation par le Pôle Aménagement, Environnement et Développement économique est une réussite de ce PCAET et un facteur clé des résultats observés à ce jour, il existe une forme d'essoufflement ; **les moyens existants ne suffisent pas à porter l'ensemble du PCAET et le renforcement de l'appropriation par les autres services est nécessaire** pour assurer la poursuite et le renforcement du portage.

Par ailleurs, **le manque de moyens humains s'est traduit par l'incapacité à aller chercher certaines subventions et financements, précieux pour la mise en œuvre des actions du PCAET.**

Certaines thématiques font face à un manque direct de moyens humains pour l'animation et le portage des actions : **transports, énergies renouvelables, achats / finances** (budget vert, achats responsables)

Le renforcement nécessaire des moyens humains doit passer par 2 leviers : **le recrutement d'agents et la formation des agents** aux thématiques de la transition écologique et aux enjeux en lien avec leur métier.

Proposition : 1 ETP de chargé.e de mission PCAET, dont le coût estimé à 50 000 € par an pour la collectivité peut être amorti par les ressources financières identifiées (COT ADEME, Appels à projets).

Par ailleurs, ce coût est à mettre en perspective avec le coût de l'inaction climatique à l'échelle territoriale, estimé entre 60 et 90 millions d'euros par an.¹

Annexe : enquête habitants



Contexte et objectifs de l'enquête

Dans le cadre de la réalisation du bilan à mi-parcours de son PCAET, la Communauté de Communes Gally-Mauldre a mis en place une **enquête à destination des acteurs du territoire**.

L'objectif de ce questionnaire est de connaître la perception par les différents acteurs du territoire du PCAET et de la transition écologique au niveau du territoire, et de faire évoluer le plan d'action.

Ce questionnaire a été mis à disposition en format numérique, sur le site de la Communauté de Communes, ainsi qu'en format papier, au siège de la CCGM ainsi que dans les mairies du territoire.

Participation

L'enquête a reçu 17 participations numériques et 12 participations papier. Cette participation représente environ 0,12% de la population.

La tranche d'âge la plus représentée parmi les répondants est la tranche 36-60 ans. Il n'y a pas eu de répondants de moins de 18 ans, pas d'élèves ni d'étudiants.

Les communes les plus représentées sont Maule et Bazemont (respectivement 8 et 6 participations). 3 communes n'ont pas reçu de réponses (Crespières, Chavenay, Herbeville)

Les personnes ayant répondu à l'enquête sont majoritairement des actifs ayant un emploi.

Contenu de l'enquête :

L'enquête se compose de 7 questions, avec plusieurs propositions de réponse.

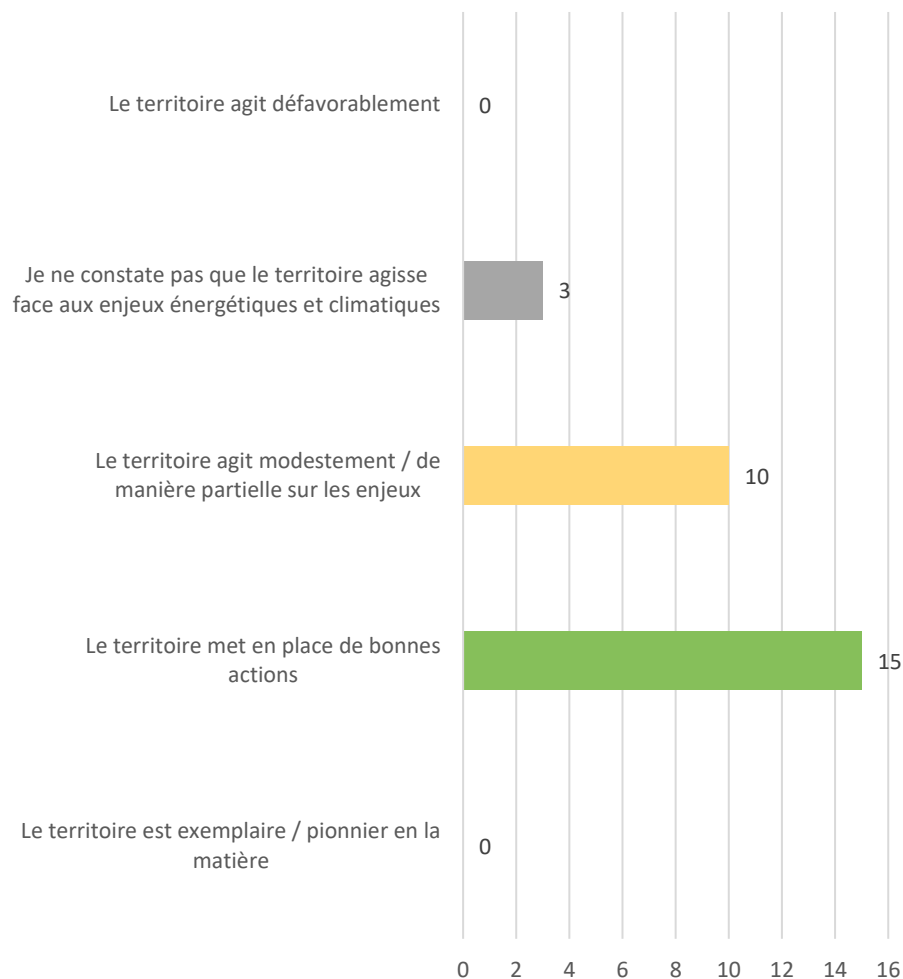
- 1) Dans quelle mesure percevez-vous que des actions sont mises en place face à la crise énergétique et au changement climatique, sur votre territoire ?
- 2) Selon vous, quels sont les secteurs sur lesquels la Communauté de Communes a le plus agi et le moins agi ?
- 3) Dans votre quotidien, vous sentez-vous vulnérable à :
- 4) De manière générale, ressentez-vous les effets bénéfiques des politiques qui sont menées sur le territoire en matière de transition écologique ?
- 5) A titre personnel, sur quelles thématiques agissez-vous ?
- 6) A titre personnel, sur quelles thématiques auriez-vous besoin de davantage d'aides / de solutions ?
- 7) Pour vous, quels sont les secteurs sur lesquels il est le plus urgent d'agir en matière de transition écologique sur le territoire ?



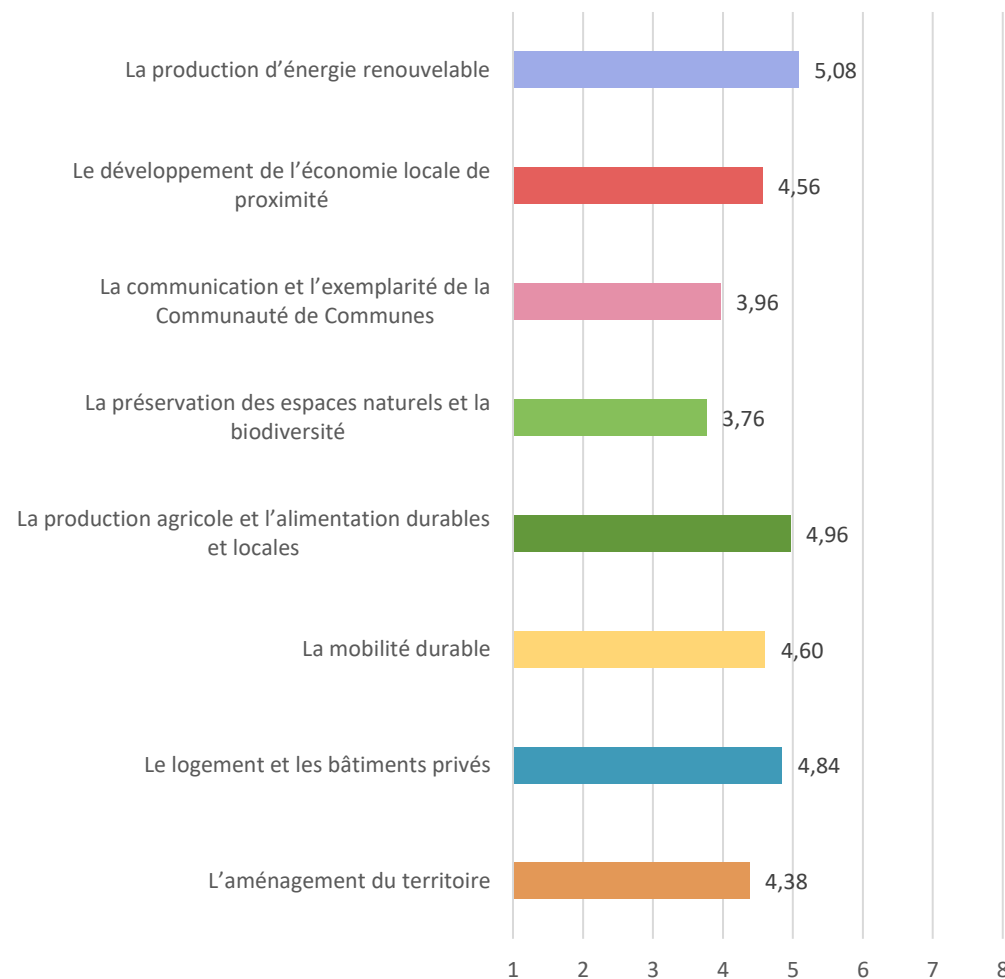
Résultats de l'enquête

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

1) Dans quelle mesure percevez-vous que des actions sont mises en place face à la crise énergétique et au changement climatique, sur votre territoire ?



2) Selon vous, quels sont les secteurs sur lesquels la Communauté de Communes a le plus agi et le moins agi ? (Classez de 1 – le plus agi à 8 – le moins agi)

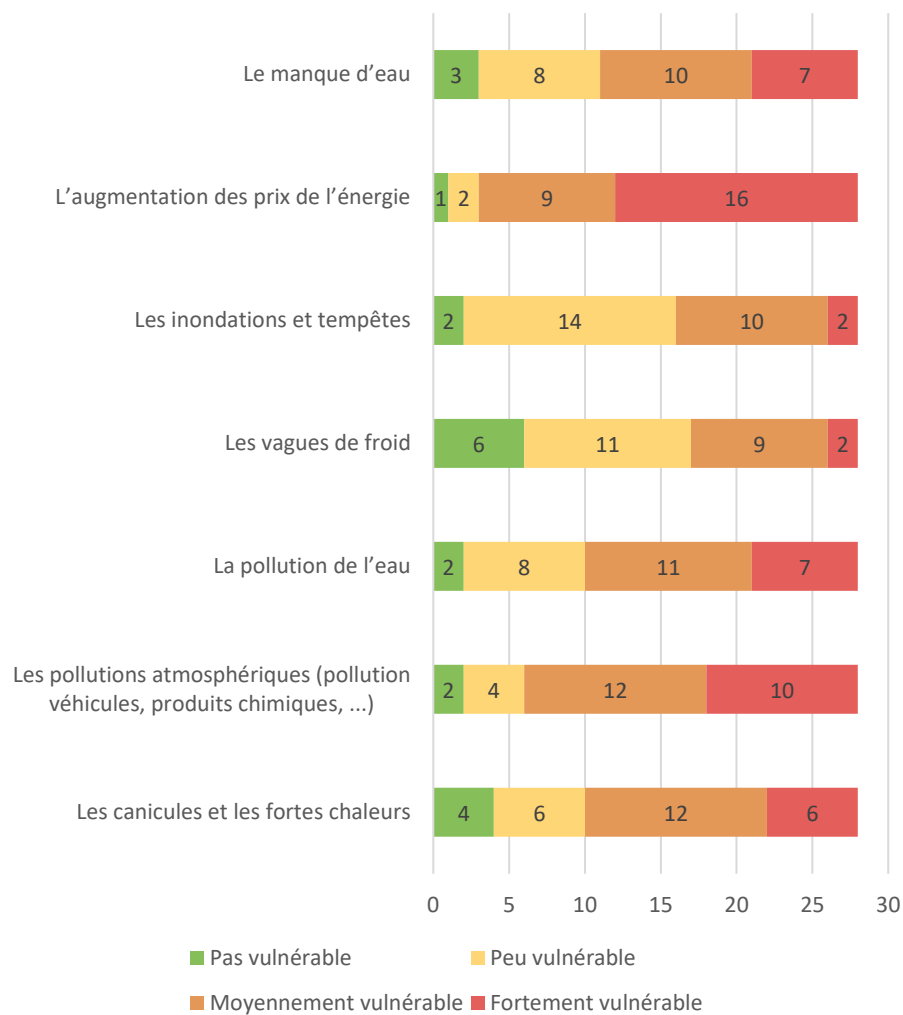




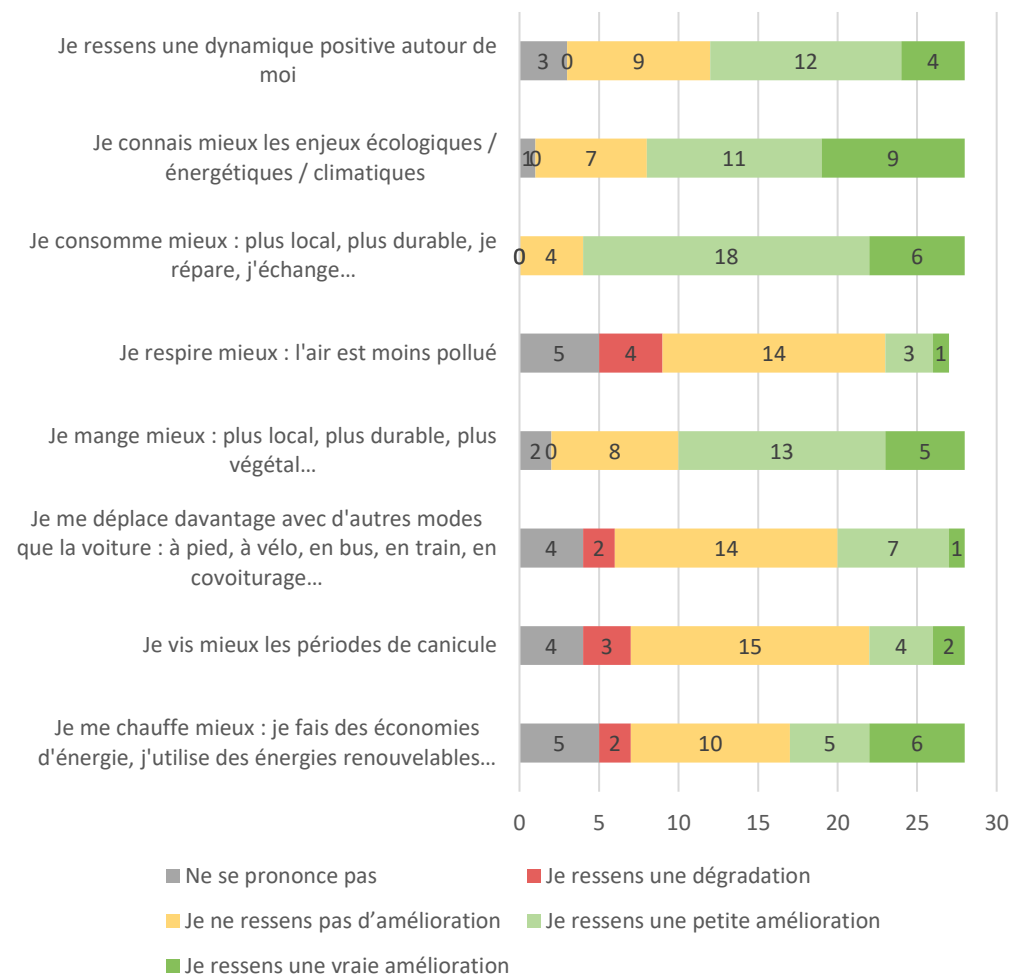
Résultats de l'enquête

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

3) Dans votre quotidien, vous sentez-vous vulnérable à (Cochez une case par ligne) :



4) De manière générale, ressentez-vous les effets bénéfiques des politiques qui sont menées sur le territoire en matière de transition écologique ? (Cochez une case par ligne)

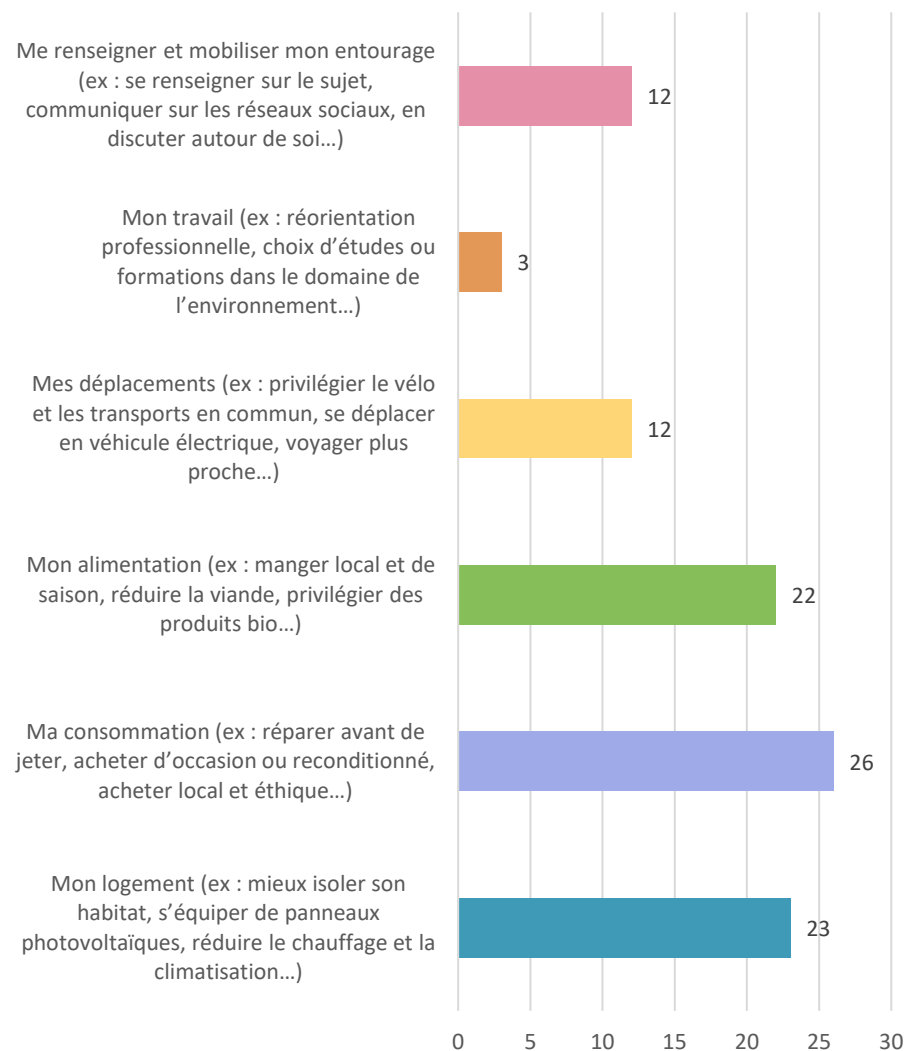




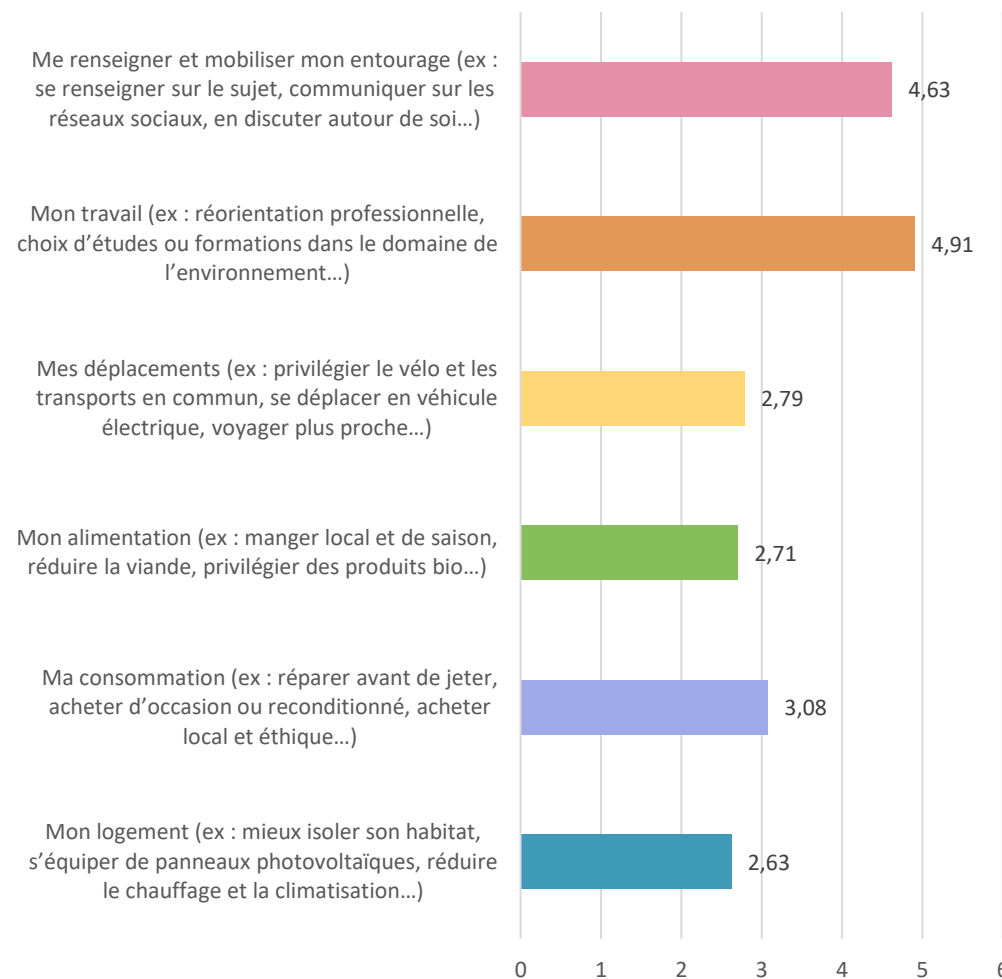
Résultats de l'enquête

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

5) A titre personnel, sur quelles thématiques agissez-vous ?



6) A titre personnel, sur quelles thématiques auriez-vous besoin de davantage d'aides / de solutions ? (Classez de 1 – le plus de besoins à 6 – le moins de besoin)

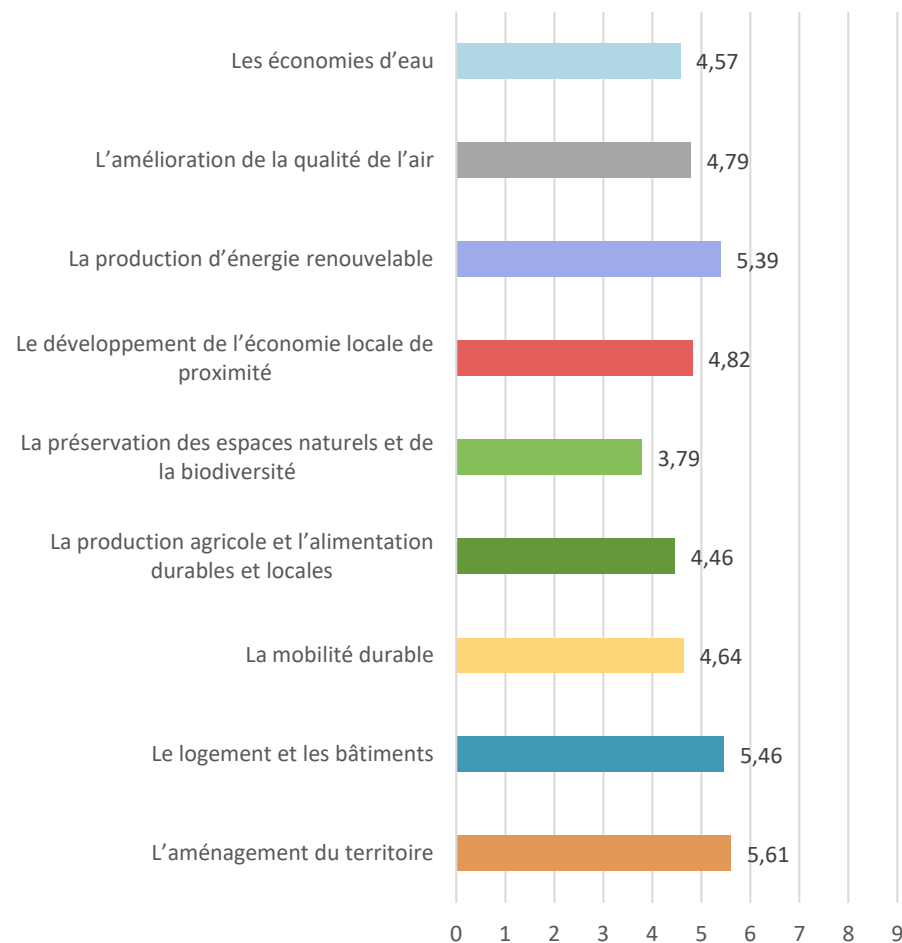




Résultats de l'enquête

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 078-200034130-20260224-2026_02_01B-DE

7) Pour vous, quels sont les secteurs sur lesquels il est le plus urgent d'agir en matière de transition écologique sur le territoire ? (Classez de 1 – le plus urgent à 9 – le moins urgent)



Profil des répondants à l'enquête

